

2016-2021
Procès-verbal n° 15b de la séance ordinaire du Conseil général
du mercredi 28 mars 2018, salle du Grand Conseil, Fribourg

Présidence: M. Pierre-Alain Perritaz

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.34 heures.

Présence de 56/80 Conseillers généraux et de 5/5 Conseillers communaux.

Excusés: (19) Mmes et MM. Christophe Bettin, Marc Bugnon, Raphaël Casazza, Lorraine Ducommun, Jean-François Feyer, Daniel Gander, Christophe Giller, Eva Heimgärtner, Guy-Noël Jelk, Marine Jordan, Michaël Li Rosi, Matthieu Loup, David Papaux, Nadège Piller, Jean-Frédéric Python, Claude Schenker, Nicolas Stevan, José Uldry et Pascal Wicht.

Absents: (5) Mmes et MM. Vincenzo Abate, Caroline Ayer, Anne Casabene Thévoz, Emmanuel Kilchenmann et Corinne Margalhan-Ferrat

Scrutateurs: MM. Gilles Bourgarel, Bernard Dupré, Jean-Noël Gex, Alain Maeder, François Miche et Mario Parpan.

Secrétariat: Mmes et M. Catherine Agustoni, Mathieu Maridor, Ingrid Buntschu et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: M. Vincent Haymoz

1. Communications du Président

Le Président. J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance de relevée et vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra). J'ai juste quelques petites communications à vous faire avant d'entrer directement dans les débats et vais donc vous relire ce que je vous ai déjà dit hier soir dans les communications: "je vous rappelle également que notre règlement nous contraint à avoir des débats harmo-

nieux. Je vous remercie de vous adresser au Conseil communal, à l'Assemblée ou au Président et d'éviter toute prise à partie personnelle".

J'ai deux remarques à faire au sujet du Conseiller général Rugo.

- 1) M. C. Rugo, je vous ai coupé la parole hier soir lorsque vous vous présentiez comme candidat à l'élection pour la Présidence. Je vous prie de bien vouloir m'excuser, je n'aurais pas dû le faire. Toutefois, la présentation d'un candidat est faite pour présenter le candidat et non pas pour critiquer d'autres personnes présentes. Merci.
- 2) Toujours concernant M. C. Rugo, au sujet du Message n° 26. Je vous lis ce que vous avez dit hier soir, M. C. Rugo: "si j'en ai envoyés personnellement à chacun d'entre vous - nous parlions des courriels annexés de photographies – c'est bel et bien pour éviter que le Secrétariat du Conseil général puisse convertir les fichiers ou simplement perdre les courriels, cause de la deuxième plainte déposée à la Préfecture". Ces propos ont été jugés diffamatoires par le Bureau du Conseil général, ainsi que par le Président et le Vice-Président. Nous vous demandons à l'avenir ne plus tenir ce genre de propos qui peuvent blesser ou qui remettent en cause le travail du Secrétariat du Conseil général. Vous avez déjà été averti le 7 juillet dernier. Ce soir, c'est le deuxième et dernier avertissement. Si cela devait se reproduire, le Secrétariat et le Président en tireraient les conséquences. Merci.

Nous passons au point 16. M. C. Rugo, vous pourrez intervenir dans les "divers", plus tard.

16. Décision quant à la transmission des propositions et des postulats

Le Président. Lors de sa séance des mercredis 22 novembre 2017 et 28 février 2018, le Bureau a accepté la qualification des propositions et des postulats figurant dans le présent ordre du jour et les a jugés recevables.

Propositions

- n° 2 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal la modification des articles 28, 29, 30, 31, 32 du règlement fixant l'organisation générale de la Ville de Fribourg et le statut des membres du Conseil communal du 5 juin 2000 relatifs au système particulier des retraites des Conseillers communaux (cf. Comptes 2016 n° 100.307.00/pensions aux retraités: 990'347 francs). Il demande leur abrogation

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal a analysé avec attention la proposition n° 2 par laquelle le Conseiller général Rugo demande l'abrogation des articles 28, 29, 30, 31 et 32 du règlement fixant l'organisation générale de la Ville de Fribourg et le statut des membres du Conseil communal du 5 juin 2000. Selon l'article 59 du règlement du Conseil général, "chaque membre peut faire des propositions sur des objets relevant du Conseil général. Les propositions ont pour but de demander au Conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un Rapport au Conseil général.

Les propositions peuvent tendre à obtenir qu'une mesure ou qu'une décision soit prise ou un règlement adopté". Le Conseiller général Rugo propose l'abrogation du régime des retraites des Conseillers communaux pour les prestations versées en sus du régime LPP. En soi, la proposition pourrait être recevable puisqu'elle tend à l'abrogation de dispositions d'un règlement de portée générale. Toutefois, telle que formulée, la proposition pose deux problèmes majeurs.

Le premier concerne la liste des articles dont le Conseiller général Rugo demande l'abrogation. En effet, ni la disposition fondant le principe des prestations versées en sus du régime LPP, c'est-à-dire l'article 26, ni celle relative aux bénéficiaires n'y figurent.

Le second concerne l'absence totale de régime transitoire pour les bénéficiaires actuels. Or, la suppression pure et simple de la rente viagère violerait clairement le principe de la non-rétroactivité des lois au sens impropre. Est rétroactive, dans l'acception impropre ou large du mot, la règle de droit qui exerce ces effets ex nunc et pro futuro, c'est-à-dire, sur un état de fait qui a pris naissance dans le passé et se prolonge ou se répète après la modification de l'ordre juridique. La rétroactivité au sens impropre est admise pour autant qu'elle s'accorde avec tous les principes de l'ordre juridique, notamment avec celui d'égalité et de l'interdiction de l'arbitraire. Les droits acquis doivent être préservés. Ces conditions, en particulier celles concernant les droits acquis, ne sont manifestement pas remplies en l'espèce.

Le Conseil communal avait soutenu cette argumentation dans le cadre de la proposition n° 16, dans la législature précédente, qui visait le même but que la proposition n° 2. Par 7 voix contre 1, le Bureau du Conseil général avait à l'époque décidé de considérer la proposition n° 16 comme irrecevable. Lors de la séance du Conseil général du 29 septembre, la proposition n° 16 a été retirée par ses auteurs.

Ainsi, le Conseil communal vous propose de conclure à l'irrecevabilité de la proposition n° 2.

Rugo Claudio (PA). Pour répondre à M. le Syndic, ou au Conseil communal dans son entier, je dirais que, si je ne me trompe pas, il y a dans cette proposition une phrase qui dit que le propositaire laisse entière marge de manœuvre au Conseil communal pour voir l'application juridique et pour se conformer avec toutes les lois. Il ne demande en aucun cas que ça soit pour les Conseillers communaux qui ont déjà été engagés, mais pour le futur. C'est pour le futur. C'est peut-être mal exprimé dans la proposition mais, concrètement si on le relit le texte – je ne l'ai malheureusement pas sous les yeux – il y a cette possibilité qui vous laisse la latitude de faire vous-même les bonnes propositions transitoires et futures. Je crois que vous avez assez de juristes pour cela.

J'en viens à ma première intervention sur ce chapitre, M. le Président, étant donné que j'avais prévu de la faire hier. Mmes et MM. du Conseil communal, chers collègues, le 4 mars 2018, le peuple fribourgeois a exprimé toute sa sagesse en acceptant l'initiative sur la transparence du financement des partis politiques. Le Parti des Artistes loue, "l-o-u-e", ici toute la fougue de la jeunesse socialiste. Deux, voire trois qualités qui avec les années tendent à disparaître: et la fougue, et la jeunesse, et peut-être même les socialistes. Une autre initiative de même acabit se prépare au niveau fédéral. J'adresse trois questions à chaque chef de parti ayant des représentants au Conseil communal dans l'ordre croissant: PCS, PLR, PDC et PS.

Voici la première. Quel est le pourcentage du salaire des Conseillers communaux rétrocedé pour chaque élu du Conseil communal dans la caisse du parti? Ce taux est-il le même pour les Conseillers

communaux retraités? Je profite de l'occasion qui me fait larron. Pourriez-vous, dans votre immense mansuétude, laisser chaque représentant du peuple, chaque Conseillère générale et chaque Conseiller général, s'exprimer en lui accordant le libre choix et non pas voter en bloc, comme vous avez coutume de le faire sur les propositions et postulats du Parti des Artistes? A droite, je comprends; mais à gauche, s'il vous plaît.

Je répondrai aux différents intervenants. Je pense qu'il y aura matière à discussion.

Bourgarel Gilles (Verts). Au nom du groupe des Verts, nous annonçons que nous ne soutenons pas cette proposition et que nous recommandons aux autres groupes d'en faire autant.

Graden Lise-Marie (PS). Le groupe socialiste partage l'avis du Conseil communal. Même si cette proposition touche bien un domaine de la compétence du Conseil général, elle ne nous semble pas admissible. Outre le fait que nous ne soutenons absolument pas le fond de cette proposition, nous sommes également d'avis, de sa formulation, qu'elle est bien trop vague et qu'elle porte atteinte aux droits acquis des actuels rentiers. J'ai bien entendu que vous aviez mis une phrase. A mon avis – par ailleurs, c'est un avis que partage le groupe – cette phrase ne permet pas de sauver "la recevabilité de cette proposition". Pour cette raison, le groupe socialiste votera aussi son irrecevabilité.

Rugo Claudio (PA). Je reposerai ma troisième question peut-être dans les questions, étant donné que personne n'y a répondu.

La conclusion de la proposition n° 2 est la suivante: "Ensemble, camarades de gauche, camarades de droite, PLR compris, et camarades centristes, nous concluons qu'il est temps d'abroger le régime spécial des retraites des Conseillers/lères communaux/ales". Son développement: Les tantièmes de l'oncle Picsou. Cela pourrait faire un titre de BD si et seulement si Walt Disney nous libérait le copyright et, par ricochets successifs, nous pourrions, avec le succès escompté de la vente de l'ouvrage, aussi augmenter nos propres jetons de présence. Eh oui, il y a eu un précédent même à l'instance supérieure influençant par là-même deux taux avec des incidences antinomiques. Le taux de présence se verrait prendre la tangente ascensionnelle, alors que le taux de désistement au sein du Conseil général baisserait. J'ai déjà le titre des deux prochaines BD.

La première à l'effigie de nos drapeaux œuvre reliée en noir et blanc. Primo, la liberté d'expression au sein du Conseil général de la Ville de Fribourg, soumise à la censure du Préfet de la Sarine. Par ailleurs, il serait intéressant de soumettre pour étude ce sujet à un étudiant de l'Université pour couvrir ses frais d'inscription avec une analyse comparative conjointe entre la libre expression au sein des conseils législatifs des Villes de Fribourg, de Lausanne et de Genève.

Deuxième titre Donald Duck, récemment nommé président, sans "trumperies", non pas des Etats-Unis mais de la Caisse de pension de la Ville de Fribourg. Edition lue et corrigée par M. P. Marchioni.

Accroché au pouvoir jusqu'au dernier centime des jetons de présence comme nous l'a si bien dit avec un sourire narquois notre Syndic actuel et en chœur avec le Conseil général dans son entier lors des sièges dans les commissions des TPF. Je n'ai pas pu retrouver exactement le passage dans le procès-verbal, je pense que tout le monde s'en souvient.

Plus sérieusement, à l'heure actuelle douze personnes ayant rendu services rémunérés bénéficient de rentes à titre d'anciennes Conseillères et d'anciens Conseillers communaux. Par effet de cascade,

d'autres personnes sont prises en compte dans ce régime spécial des retraites: conjoint-e-s et descendants. La moyenne du montant alloué à chaque retraité, toujours à la charge de la collectivité, s'élève à 82'529 francs. Je saute ce passage.

Le 24 septembre 2017, dans un élan de sagesse, le peuple suisse a refusé le paquet Berset. On dirait que les droits sont acquis, c'est juste. Toutefois, le Roi Louis XIV avait aussi acquis des droits et depuis, on a quand même réussi à descendre ses rentes. Ainsi, quels sont de fait les arguments qui plaident en défaveur de l'acceptation de cette proposition? Primo les partis politiques et les politiciens ne manquent pas de se servir dans les caisses publiques. Je vous rappelle que c'est l'argent du contribuable et ... Voilà, je saute ce petit passage.

Comme nous l'avons vu dans la propre hausse des salaires horaires des parlementaires du Grand Conseil, dont un 10% retombe dans l'escarcelle de chaque parti, ces derniers reversent leur dîme au parti. Lors des campagnes électorales, les partis pourront ristourner quelques roses pour certains ou deux morceaux de pain trempés dans la fondue pour d'autres. Ne pensez-vous pas qu'avec un salaire de 205'000 francs pour le Syndic et 195'000 francs pour les Conseillers communaux, ils ont de quoi se constituer un joli bas de laine pour voir venir les rides avec un large sourire? Si c'est tellement difficile de vivre avec ces salaires-là, je propose que nous organisions ce soir une quête pour qu'ils puissent finir le mois, celui de décembre en particulier. C'est vrai, les frais de cure après l'apéritif de M. D. de Buman et l'apéritif équilibré du Président Berset ont été exorbitants. J'arrive bientôt à la fin de mon intervention.

Quatrième remarque. Vous aimez prendre des exemples, même au sein du parti représentant les pauvres travailleurs qui justifient ces salaires de ministres. A titre de comparaison, le salaire annuel du premier citoyen de Versoix était de 125'000 francs et s'est vu rabaisser, par lui-même, de 500 francs, si je ne me trompe pas, l'année passée.

Cinquième remarque. Que dire de l'engagement citoyen? On l'a entendu avec le Centre d'animation socioculturelle de la Basse-Ville, nous la Ville de Fribourg nous n'avons plus d'argent, venez nous donner un coup de main. On demande aux pauvres de travailler gratuitement pendant que les politiciens pleurent misère. Voilà.

Dernière petite remarque. Si ces salaires sont si bas, pourquoi marquent-ils ou marque-t-on tellement d'intérêt pour occuper ces places?

Enfin, si vous suivez le Parti des Artistes sur Facebook, sachez que le vote est public et que je vous recommande, sur une sémantique sexy, de "liker" cette proposition n° 2 en appuyant sur le bouton vert lorsque le Président vous autorisera à le faire.

Hayoz Jérôme (PS). Je ne voulais rien dire ce soir mais ... Premièrement, il y avait une question de M. C. Rugo qui est restée en suspens. Les partis profitent-ils des rentes des anciens Conseillers communaux? Non, les Conseillers communaux qui restent dans le parti payent leur cotisation comme tous les autres membres, nous ne profitons pas de ces rentes.

Et puis j'aimerais quand même dire encore quelque chose. En effet, la dernière fois je suis intervenu par rapport à votre proposition sur les salaires. Il n'y a pas si longtemps, peut-être trois ou quatre ans, nous avons traité la même question dans cette salle. Il y a déjà eu une proposition sur les rentes des Conseillers communaux. Je vais répéter un peu ce que j'ai déjà dit lors de cette séance-là.

Ich finde es immer ein wenig einfach wenn man kommt und man Anstellungs- und Rentenbedingungen thematisiert - ich finde es gut dies zu thematisieren, darüber darf man sprechen, es soll kein Tabu sein - aber es ist doch ein wenig schwierig immer wieder über diese Dinge zu diskutieren.

In diesem Falle hier sprechen wir über das Rentensystem der Gemeinderätinnen und Gemeinderäte der Stadt Freiburg, über ihre 2. Säule, wenn man so will. Wenn man das Reglement gut liest, Artikel 25 und 26, dann ist diese 2. Säule, diese Rente. Nun kann man sie zu hoch oder zu tief finden. Herr Rugo, sie haben es selber angesprochen, die Rentenreform von Herrn Berset wo wir Befürworter oder Gegner waren, das ist der normale politische Diskurs. Doch was mir Mühe bereitet - und da komme ich zurück zu dem was ich letztes Mal gesagt habe - ist der Punkt wo man diffamiert, wo man nur noch diffamiert über Menschen, die sich für das Gemeinwohl engagieren.

Ce sont des gens qui s'engagent pour le bien public de cette Ville, comme nous aussi. Nous sommes ici ce soir en séance de relevée. Nous nous engageons pour cette Ville et sa population. Nous recevons 60 ou 160 francs, je ne sais même pas. Les Conseillers communaux qui sont là ont des bons salaires. Bien sûr qu'ils ont des bons salaires et des bonnes rentes. Je n'ai rien contre ça. Par contre, j'ai un problème à partir du moment que l'on attaque toujours ces gens personnellement. J'ai vraiment un grand problème avec cela. Et puis, comme je l'ai dit au début, je ne voulais rien dire ce soir, mais cela me fait vraiment "ch...". Cela me fait "ch..." parce que ce n'est pas de la politique. Je suis désolé de le dire. Nous ne sommes pas en train de discuter sérieusement d'un sujet. Et j'ai un problème avec ça, vraiment. Et puis maintenant, je vous donne encore une "plateforme" parce que les médias vont écrire cela, c'est clair, c'est normal. Mais j'aimerais seulement vous dire que si vous faites des propositions et si vous déposez des postulats, moi je n'ai rien contre, c'est un débat politique, c'est un débat démocratique, je n'ai pas de problème. Mais arrêtez avec ces attaques personnelles continues et cette polémique autour des personnes. Nous pouvons discuter des rentes, des salaires et des conditions de travail, mais pas de cette manière. J'ai vraiment un problème avec ça. Merci.

Le Président. Merci. (Applaudissements dans la salle). M. J. Hayoz, je vous demande quand même d'être un petit peu prudent dans certaines de vos interventions, merci. (M. Hayoz s'excuse). Il n'y a pas de mal.

Rugo Claudio (PA). Ich will Herr Hayoz antworten. Mit diesem Geld von 1 Million Franken pro Jahr, können wir 66 mal das Budget "Erwerb von Kunstwerken" machen.

Alors on peut augmenter 66 fois le budget pour l'acquisition des œuvres d'art par année. Ceci plairait à 66 artistes et probablement à des centaines, voire des milliers de spectateurs qui verraient ces œuvres d'art. Avec ce montant de 1 million, on pourrait multiplier par douze le postulat n° 15 où vous avez accordé gracieusement 80'000 francs pour le mobilier en ville de Fribourg. Il ne s'agirait pas seulement de 80'000 francs mais douze fois ce capital-là. Et puis entre-temps – entre votre débat où je n'étais pas présent et que je n'ai pas lu – trois ans se sont passés. Il s'agissait l'ancien régime si l'on peut dire. Ainsi, votre débat a eu lieu il y a trois ans et, entre-temps, le peuple suisse s'est clairement défini en soutenant les bas salaires, en soutenant les femmes dans leurs retraites, etc. Il y a beaucoup de gens qui vivent avec 2'000/2'500 francs. Pour les personnes qui se retrouveraient éventuellement dans le besoin et qui auraient besoin d'argent, la Ville est là. Le Service social est là pour remédier à tous les problèmes que quelqu'un pourrait avoir. On n'a pas besoin d'autant d'argent. On n'a pas besoin d'avoir autant d'argent pour vivre, M. J. Hayoz. Vous, vous travaillez avec des salaires de 200'000 francs. Ce n'est pas la question du jour, ce n'est pas les salaires. C'est ce que vous avez dit

la dernière fois. D'ailleurs, ce n'est pas le sujet de cette proposition. Là, on parle de retraites. Il y a des millions de personnes en Suisse, peut-être des centaines de milliers, qui tirent la langue tous les mois. En comparaison, on offre 100'000 francs par année, presque, aux Conseillers communaux pas seulement, mais aussi à leur femme et à leurs enfants. Pour moi, c'est complètement disproportionné et je vous le répète, M. J. Hayoz, ne "Mélénchon" pas les affaires. Merci.

Le Président. Nous sommes saisis d'une demande d'irrecevabilité de la part du groupe socialiste. Mme L.-M. Graden, maintenez-vous cette demande d'irrecevabilité?

Graden Lise-Marie (PS). Oui.

Vote sur la recevabilité de la proposition n° 2

Le Conseil général décide, par 36 voix contre 7 et 11 abstentions, de considérer la proposition n° 2 de M. Claudio Rugo comme irrecevable.

Elle est ainsi rayée du rôle.

Ont considéré la proposition n° 2 comme irrecevable: 36 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fessler Raphaël (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC-vl), Jungo Adeline (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (DC-vl), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Odermatt Tina (PS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Sabino Sandra (PS), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vorlet Philippe (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont considéré la proposition n° 2 comme recevable: 7 Altermatt Bernhard (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Menétray Fabienne (Verts), Parpan Mario (CG-PCS), Ragusa Francesco (Verts), Rugo Claudio (PA)

Se sont abstenus: 11 Fasel Blaise (DC-vl), Khamel Seewer Naïma (PS), Mendez Monica (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Moussa Elias (PS), Page Maurice (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Vonlanthen Marc (PS), Vuilleumier Julien (Verts)

N'ont pas voté: 2 Bourrier Hervé (PS), de Reyff Charles (DC/vl)

- n° 6 de MM. Claude Schenker et Simon Murith (DC/vl) demandant la modification du règlement des écoles enfantines et primaires de la Ville de Fribourg pour une planification efficace, transparente et actualisée des sites scolaires

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. Le Conseil communal accepte la transmission de cette proposition. Le Service des écoles, en étroite collaboration avec celui de l'urbanisme et d'architecture, a déjà élaboré un tel Plan directeur des infrastructures scolaires. Il n'y a donc aucune raison de s'opposer à intégrer cette obligation dans le règlement scolaire. Ce règlement vous sera soumis au mois de mai, lors de la prochaine session du Conseil général.

Murith Simon (DC/vl). Beaucoup des crédits d'étude ou d'ouvrage que nous avons récemment acceptés concernent l'agrandissement de certaines écoles. Ces projets font suite à l'activation de la clause du besoin. Mais quand est-il aujourd'hui? Quand est-il des écoles du Schoenberg et de la Neuveville pour lesquelles le Conseil général a alloué des deniers publics? Quand est-il de l'éventuel rachat du CO de Pérolles qui nous a été annoncé? Nous n'en savons rien. Ni le Plan directeur scolaire de 2010, ni sa réactualisation de 2013 désormais dépassée, ne nous sont utiles. Il est non seulement

urgent mais surtout nécessaire de rattraper notre retard et de faire un point de la situation à intervalles réguliers. Ce d'autant plus que le nombre d'enfants risque encore d'augmenter. Dans ce contexte, le groupe démocrate-chrétien s'engage pour que la commune offre un enseignement de qualité dans un cadre de travail approprié.

C'est dans ce sens que va la présente proposition: soumettre tous les deux ans au Conseil général un Plan actualisé des infrastructures scolaires.

Il en va de la qualité, du climat dans les écoles enfantines et primaires, des conditions de travail pour les enseignants, des conditions de scolarisation de nos enfants à une période essentielle de leur développement et de leur apprentissage, ainsi que d'autres éléments liés à l'aménagement du quartier de l'école (mobilité et sécurité). Au final, c'est un élément de l'attractivité de notre commune qui est en jeu.

Chers-ères collègues, donnons-nous les moyens de planifier les sites scolaires par l'action et non la réaction, dans la réflexion, plutôt que la précipitation. Avec cette proposition, le Conseil communal restera autonome pour sa planification scolaire, mais pourra le faire de façon efficace et transparente, avec la collaboration et l'adhésion du Conseil général. Un beau projet en tout cas pour préparer une nouvelle cheffe de Service au défi de la planification scolaire en Ville de Fribourg. Merci pour votre soutien.

Vonlanthen Marc (PS). Le groupe PS partage naturellement les préoccupations des initiants qui souhaitent un outil de planification régulier et réglementé, ceci afin d'harmoniser au mieux le développement des infrastructures scolaires à celui de la démographie. Ainsi, nous soutiendrons la transmission de la proposition n° 6 qui devra être intégrée dans le nouveau règlement soumis au Conseil général dans sa séance de mai.

Dans le développement de leur proposition, les initiants invoquent les nobles missions de formation de l'école, de même qu'ils attirent notre attention sur les décrochages et retards scolaires ainsi que sur les coûts sociaux associés. Si une planification des infrastructures scolaires peut être une condition nécessaire à une scolarisation réussie, elle n'est en aucun cas suffisante. Les leviers efficaces pour donner à l'école les moyens de remplir sa mission de démocratisation de la connaissance et d'éducation à une société libre se situent bien davantage au niveau des interactions élèves-enseignants (en investissant par exemple dans la formation continue des enseignant-e-s) et au niveau familial et social (en encourageant par exemple les mesures d'intégration préscolaire). De telles mesures ont naturellement un coût, mais elles fondent l'existence-même de notre société. Ces quelques considérations n'enlèvent naturellement rien à la pertinence de la proposition qui nous est soumise ce soir et nous nous réjouissons de constater, étant sur le point de discuter un nouveau règlement scolaire, que nous partageons avec le PDC une position favorable à une école offrant d'excellentes conditions cadres tant aux élèves qu'aux enseignant-e-s et que nous sommes prêts à y engager les moyens nécessaires.

Rugo Claudio (PA). Je vais simplement répondre au groupe du PS. Je rebondis sur votre dernière phrase qui dit que vous voulez offrir de bonnes conditions aux enseignants. Je vous rappelle que vous avez confirmé les contrats à durée déterminée des professeurs, qui sont au nombre de 20, à l'Ecole des p'tits artistes. Il faudrait donc être cohérent. Si vous voulez donner de bons moyens aux professeurs, il faut justement leur donner des contrats à durée indéterminée pour qu'ils puissent aussi avoir un deuxième pilier. Nous venons de parler des retraites. S'ils n'ont pas de contrats à durée in-

déterminée, ils n'ont non plus pas droit au deuxième pilier. Aussi, on a affaire à des retraites exorbitantes pour certains et des retraites qui n'existent pas pour d'autres.

Vonlanthen Marc (PS). M. C. Rugo, tout ce qui transparait de la remarque que vous venez de faire, ce n'est que votre aigreur habituelle et votre rancœur à l'encontre de griefs personnels ou de supposés griefs personnels. Je ne vais donc pas prendre la peine de me laisser entraîner sur le terrain de votre remarque.

Vote

Le Conseil général décide, par 48 voix contre 1 et 4 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la proposition n° 6 de MM. Claude Schenker et Simon Murith.

Ont voté en faveur de la transmission: 48 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bourgarel Gilles (Verts), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC-vl), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (DC-vl), Fessler Raphaël (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC-vl), Jungo Adeline (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Mendez Monica (Verts), Menétray Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

A voté contre la transmission: 1 Krienbühl David (PLR)

Se sont abstenus: 4 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Parpan Mario (CG-PCS), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR)

N'ont pas voté: 3 Bourrier Hervé (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Roelli Claire (PS)

Postulats

- n° 61 de MM. François Miche et Guy-Noël Jelk (PS) demandant au Conseil communal d'étudier les conditions cadres à réunir et les mesures nécessaires à mettre en place en vue de l'ouverture d'une auberge de jeunesse en ville de Fribourg

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude, tout comme les postulats n° 62 et 63.

Miche François (PS). Lorsque l'auberge de jeunesse a fermé, il y a de cela quelques années, nous étions nombreux à espérer qu'un nouveau projet émerge. Les années ont passé, et rien, gar nichts. Nous souhaitons, par le biais de ce postulat, que le Conseil communal mette en place des conditions cadres afin que notre ville ait l'avantage de posséder à nouveau sur son territoire une auberge de jeunesse. Dans cette optique, il serait également souhaitable que le Conseil communal envisage de rencontrer l'Etat, étant donné qu'il possède un nombre important de biens.

Altermatt Bernhard (DC/vl). Avant même la fermeture de l'auberge de jeunesse de Fribourg, mon prédécesseur et notre collègue Claude Schenker avaient posé une question dans ce Conseil à ce sujet. L'auberge existait encore à cette époque. Il est donc pertinent de reposer la même question. J'espère que le Conseil communal saura inclure dans sa réponse une réflexion visant à savoir s'il aurait peut-être été plus facile de trouver des bureaux à louer pour l'administration plutôt que de trou-

ver un nouvel endroit pour une auberge de jeunesse. Nous savons que l'administration a besoin de bureaux. Ils seront faits là où ils sont maintenant. Ce seront de beaux bureaux, mais cela devrait inciter le Conseil communal à redoubler d'efforts pour trouver une autre solution, quitte à construire un site administratif pour libérer des bâtiments en notre possession. Notre groupe va donc soutenir la transmission de ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, à l'unanimité des 55 membres de présent, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 61 de MM. François Miche et Guy-Noël Jelk.

Ont voté en faveur de la transmission: 55 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bourgarel Gilles (Verts), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC-vl), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (DC-vl), Fessler Raphaël (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC-vl), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Mendez Monica (Verts), Menétray Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 0

Se sont abstenus: 0

N'a pas voté: 1 Bourrier Hervé (PS)

- n° 62 de Mme et M. Jean-Noël Gex et Océane Gex (PLR) demandant au Conseil communal un projet pour réaliser une passerelle entre les Grandes Rames et le terrain de l'ancienne usine à gaz

Gex Océane (PLR). Depuis 2010, la Ville a le projet de réaménager les berges de la Sarine. A l'exception de quelques îlots pour protéger la reproduction des poissons, les projets de promenade depuis le barrage de la Maigrauge jusqu'à la sortie de la ville aux Neigles sont au point mort. Avec la création de l'accueil extrascolaire au Werkhof, il serait intéressant d'offrir aux enfants un passage reliant l'école de la Neuveville à l'accueil extrascolaire. Ce projet serait un plus pour la sécurité des enfants sur le chemin de l'école. En outre, cela inciterait le visiteur à découvrir notre magnifique ville par un parcours pédestre attendu, et promis de longue date, par les habitants et les touristes. Nous demandons la réalisation d'une étude de faisabilité d'une telle liaison, d'en chiffrer les coûts et éventuellement de proposer un calendrier pour sa réalisation.

Liaudat Geneviève (PS). La majorité du groupe socialiste soutient ce postulat, dans la mesure de la pertinence de la question soulevée par ce dernier. En effet, il est question de la sécurité des piétons qui circulent entre les deux rives de la Sarine et qui doivent emprunter le pont Saint-Jean, et surtout des jeunes piétons que sont les écoliers circulant entre leur habitation, l'école de la Neuveville, et l'accueil extrascolaire Neuveville-Auge.

Le pont est un ancien monument, étroit, et sans trottoir.

Le groupe socialiste recommande donc au Conseil communal de se pencher sur les questions de circulation piétonnière en Basse-Ville, en accord avec le projet de revitalisation des rives de la Sarine. Il n'insiste pas forcément sur la création d'une passerelle entre les Grandes-Rames et le terrain de l'ancienne usine à gaz, mais préconise plutôt une étude des diverses solutions possibles.

Allenspach Christoph (PS). Je souhaiterais élargir les questions qui se limitent aux passages car le problème, ce n'est pas le manque de passages, c'est le trafic et les dangers qu'il y a sur deux ponts. Tout d'abord, il y a une passerelle. Par la suite, le deuxième pont présentera le même danger qu'aujourd'hui, même si celui-ci s'est déjà un petit peu limité. Cependant, je crois qu'il y a des alternatives à étudier comme par exemple celle consistant à mettre des feux sur les ponts pour que les véhicules ne se croisent plus: voitures, camions, etc. Quelques fois, il y a des 30 tonnes et des 40 tonnes qui passent. Il s'agit d'une autre question à régler. Toutefois, une telle mesure coûte beaucoup moins. Elle est beaucoup plus efficace, et ce pour tout le monde. Au moins, je crois que l'on pourrait tranquillement passer. Je vous prie d'étudier cette question de manière un peu plus large.

Rugo Claudio (PA). Il est intéressant de voir que d'abord on construit. Nous avons une école à la Neuveville qui date de centaines d'années et, dernièrement, on construit un accueil extrascolaire à un autre point, un point B. C'est aujourd'hui que l'on se pose la question au sujet des enfants pour aller du point A au point B. Le Parti des Artistes va bien sûr soutenir cette proposition de construction mais, à mon avis, ces questions doivent faire partie de la planification. On l'a vu aussi avec l'école de la Vignettaz: c'est une fois que l'on a fini de voter les crédits du bâtiment, que l'on investit pour les chemins pédestres. Nous avons voté un crédit il y a quelques mois. L'important c'est bien sûr que les enfants soient sécurisés et de planifier aussi toutes les conséquences d'un bâtiment à l'avance et non pas par après.

Bourgarel Gilles (Verts). Au premier abord, j'aurais pu imaginer que c'était une bonne idée. Puis, en y réfléchissant, comme l'a déjà souligné M. C. Allenspach, entre le pont de la Maigrauge et le pont des Neigles, il y a en tout huit passages de la Sarine – ces deux ouvrages compris –, dont deux passerelles. Faut-il en rajouter une? Est-ce pertinent? On voit que ces ouvrages ont un certain coût, pas seulement à la réalisation mais aussi à l'entretien. Concernant les arguments relatifs aux accueils extrascolaires, je partage en partie les réflexions de M. C. Allenspach. Ils ne desservent pas que la Neuveville. C'est donc d'autres solutions qu'il faut trouver par rapport à ce problème-là. Ce qui me fait surtout intervenir, c'est que la vallée de la Sarine est l'un des derniers endroits vraiment sauvage où la nature peut croître en toute liberté sur de petites portions de berges étroites. Une grande partie du cours d'eau à travers la ville est longée de falaises de molasse abruptes, baignées directement par la rivière, où aucune végétation ne peut se développer. Il n'y a donc que très peu de zones où faune et végétation sauvages peuvent encore s'épanouir directement à l'intérieur de la ville. Y ajouter des infrastructures, des passages et attirer du monde va irrémédiablement détruire ces dernières zones de biodiversité.

Je vous demande d'y réfléchir à deux fois. Ces espaces sont certes un atout pour notre ville, mais ils sont fragiles. Que signifie une mise en valeur? Est-ce que ça signifie la destruction de l'objet que l'on veut mettre en valeur ou est-ce que cela consiste à assurer sa sauvegarde pour les générations futures? Là, je crois qu'on est dans toute la contradiction notamment d'un des aspects du projet de l'Agglo. Oui, on veut mettre en valeur le couloir vert de la Sarine, mais de quelle manière et comment? Ce sont là tous les enjeux. Aussi, je vous recommande de rejeter cette proposition qui est trop limitée et malheureusement trop simpliste pour qu'elle réponde vraiment aux objectifs qu'elle vise.

Gex Océane (PLR). Je n'ai pas à prendre position par rapport à tout ce qui a été dit. Par contre, je vais répondre à M. C. Allenspach. Les questions de circulation en Vieille-Ville sont très sensibles. La réalisation de cette proposition de mobilité douce, c'est-à-dire un passage à mobilité douce, n'aurait peu ou pas d'impact sur la mobilité en Vieille-Ville. Le sens de ce postulat n'est pas de demander des mesures pour la circulation en Vieille-Ville.

Vote

Le Conseil général, décide par 34 voix contre 12 et 9 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 62 de Mme et M. Jean-Noël Gex et Océane Gex.

Ont voté en faveur de la transmission: 34 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), de Reyff Charles (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grandjean Alexandre (PS), Hemmer Benoît (DC-vl), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (DC-vl), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vorlet Philippe (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 12 Bourgarel Gilles (Verts), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Fessler Raphaël (DC-vl), Mendez Monica (Verts), Menétray Fabienne (Verts), Moussa Elias (PS), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Vuilleumier Julien (Verts)

Se sont abstenus: 9 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Graden Lise-Marie (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jungo Adeline (PS), Khmel Seewer Naïma (PS), Odermatt Tina (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Vonlanthen Marc (PS)

N'a pas voté: 1 Bourrier Hervé (PS)

- n° 63 de Mme et M. Eleonora Schneuwly-Aschwanden (PLR) et Hervé Bourrier (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de la végétalisation des façades et/ou toitures des bâtiments dont la Ville de Fribourg est propriétaire

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). Notre postulat a pour but de demander un Rapport concernant la possibilité de la végétalisation des façades et/ou toitures des bâtiments dont le propriétaire est la Ville de Fribourg (par exemple, les bâtiments scolaires, les bâtiments déjà construits ou les bâtiments en construction). Les avantages de la végétalisation des façades/toitures sont prometteurs. Plusieurs villes de Suisse et d'Europe ont élaboré des plans d'action et les ont déjà mis en œuvre. Les avantages sont notamment:

- amélioration de l'isolation et inertie thermique des bâtiments;
- régulation de la température ambiante en ville (îlots de chaleur);
- rétention des eaux pluviales (Versickerung und Abflussregelung, insbesondere von Starkregen), parce que l'on est confronté de plus en plus à des pluies très fortes;
- développement de la biodiversité (lieux de refuge, de repos, de nourrissage et de reproduction pour la faune);
- amélioration de la qualité de l'air en absorbant des particules, poussières polluantes;
- protection des façades des graffitis et des actes de vandalisme et camouflage des murs disgracieux;
- l'esthétique nous semble un argument non négligeable.

En créant un nouveau type d'espace vert, la végétalisation des murs respectivement des toitures est un moyen utile pour compenser la perte végétale. La densification de constructions et l'imperméabilisation du sol va causer de plus en plus de diminution de la surface végétale. Les auteurs souhaitent que le Conseil communal favorise dans ses réflexions des solutions pragmatiques et rapides à réaliser. Je vous prie de soutenir ce postulat et je vous remercie de votre attention.

Marchioni Pierre (UDC). A la première lecture du postulat n° 63, le groupe UDC a été séduit par la vision d'une ville verte en lieu et place d'une ville rose-rouge. Ensuite, nos réflexions nous ont amené à une conclusion quelque peu différenciée.

- 1) Végétalisation des toitures. Vous n'ignorez pas Mmes et MM. les problèmes techniques d'isolation provoqués par ce modèle de construction. Le risque d'infiltration d'eau à la moindre défaillance de l'isolation provoque des frais importants. Nous en avons eu un aperçu dans la partie de l'immeuble dont le Conseil général a accepté la vente lors de sa dernière séance. La bonne idée serait dès lors l'installation de bacs à végétaux clairement séparés de la toiture. Cette solution pourrait être soutenue par notre groupe.
- 2) Végétalisation des façades. La majorité des immeubles dont la Commune est propriétaire sont construits avec des façades en molasse. La molasse est un compactage de sable hautement poreux. Au cours des saisons les végétaux se modifient et émettent des rejets qui ne tarderaient pas à colorer les façades des immeubles communaux d'étranges dessins dont l'effacement nécessiterait de lourds frais. Il est vrai que des immeubles à façades végétalisées ont été construits et sont construits dans diverses métropoles. Il faut cependant préciser que ces immeubles sont conçus pour être végétalisés et donc composés de matériaux idoines.

Certes, nous aurions pu imaginer que la végétalisation des façades et des toitures des bâtiments de la Ville aurait pu produire suffisamment d'herbage et de foin pour les futurs chevaux de trait de l'édilité et pour l'engraissement des animaux de rente de la future ferme dans la ville de la commune, mais nous sommes certains que les frais de cette production seraient vite dissuasifs. Dès lors, le groupe UDC ne soutiendra pas la transmission de ce postulat dans sa version actuelle.

Allenspach Christoph (PS). Je vais bien sûr soutenir ce postulat. Vous avez juste oublié que le plus grand potentiel de végétation en ville réside dans les 68 murs de soutènement, comme par exemple, le mur du pont des Neigles qui a dix mètres de hauteur et une centaine de mètres de longueur. Je propose quand même que l'on élargisse un petit peu ce postulat aux murs de soutènement, lesquels représentent une surface importante et facile à végétaliser.

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). Ich erlaube mir zu den ablehnenden Bemerkungen von Herrn Marchioni Stellung zu nehmen. Natürlich verstehe ich diesen Einwand, dass man nicht jedes öffentliche Gebäude mit Kletterpflanzen bewachsen lassen kann, dies sicher aus denkmalschützerischen, wie technischen Gründen nicht. Das Postulat hat nicht im Auge diese alten Gebäude aus dem Mittelalter, die aus Molasse/Sandstein gebaut wurden, zu begrünen, sondern es betrifft mehr die modernen Betonbauten, die in den 70-, 80- und 90-Jahren gebaut wurden. Hier ist es kein Problem Fassaden mit Pflanzen bewachsen zu lassen.

Das Postulat hat zum Zweck, dass der Gemeinderat abklärt wo Möglichkeiten bestehen und einen Bericht darüber erstellt. Nicht mehr und nicht weniger. Es geht noch nicht darum, dass man morgen Efeu pflanzt und dann diese Efeupflanzen begiesst und fertig. Es ist eine Studie, die erstellt wird und nicht mehr.

Vote

Le Conseil général décide, par 41 contre 5 et 6 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 63 de Mme et M. Eleonora Schneuwly-Aschwanden et Hervé Bourrier.

Ont voté en faveur de la transmission: 41 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC-vl), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC-vl), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Ragusa Francesco (Verts), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wolhauer Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 5 Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS)

Se sont abstenus: 6 Fasel Blaise (DC-vl), Fessler Raphaël (DC-vl), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl)

N'ont pas voté: 4 Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Jungo Adeline (PS), Métrailler Jean-Jacques (MLI)

17. Réponses aux questions

- n° 60 de M. Martin Kuhn (PS) relative à l'autorisation de se rendre à l'école en vélo pour les enfants scolarisés

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. On rappellera tout d'abord que le trajet du domicile à l'école est de la responsabilité des parents.

Dans les brochures d'information que les élèves reçoivent de leur établissement figurent les recommandations de la Police cantonale qui incite les enfants à venir à pied. La police estime que "même si la loi autorise les enfants dès 6 ans à circuler seuls sur les routes principales, ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables de réagir correctement dans toutes les situations ni de coordonner leurs mouvements pour effectuer une présélection. La Police cantonale estime qu'à pied, c'est mieux car en emmenant votre enfant à l'école à pied, vous lui permettez de vivre ses propres expériences".

Aucune des directions d'établissement n'interdit aux élèves de venir à vélo et ne donne aucune autre recommandation que celle de la Police cantonale, à savoir que de venir à pied, c'est mieux. Vu que le trajet est de la responsabilité des parents, les directions d'établissement n'auraient pas la compétence de délivrer des autorisations ou d'interdire aux enfants de venir à vélo.

Si l'on prend les établissements en détail, voilà ce qui est inscrit dans leur règlement interne.

- Pérolles: le responsable d'établissement demande aux parents de signer une décharge et les enfants doivent avoir suivi les cours d'éducation routière en 6-7H;
- Vignettaz francophone, Villa Thérèse et Schoenberg: recommandent aux élèves de venir à pied à cause des routes dangereuses et de la dangerosité des trajets. Toutefois, c'est aux parents de choisir;
- Chez les alémaniques: pas de recommandations, mais dans la cour d'école, les vélos sont interdits;
- Jura: pas de recommandations aux parents, mais les vélos ne sont pas autorisés dans la cour d'école;
- Bourg: quelques places pour les vélos réservés aux enseignants. Les enfants viennent pied. Pas de recommandations particulières aux parents;
- Neuveville: aucun élève ne vient à vélo. Il y a le bus scolaire entre Auge/Neuveville). Durant les heures d'école et dix minutes avant et après, interdiction d'utiliser des engins à roulettes sur le site de l'école.

On rappellera que la Ville soutient activement les lignes Pedibus et que maintenant il en existe 15 en Ville.

Je terminerai par le message des responsables d'établissement: il faudrait changer de cheval de bataille et "lutter" contre les voitures-taxis! Merci de relayer ce message auprès des parents que vous connaissez et qui amènent leurs enfants en voiture.

Kuhn Martin (PS). Je suis partiellement satisfait de la réponse. Il est vrai que, pour beaucoup de parents, cette réflexion sur les vélos à l'école pour les enfants n'est pas très claire. Il y a plutôt des bruits qui circulent disant que c'est interdit. Il serait effectivement peut-être bien de mieux indiquer aux parents que cette possibilité existe. Pour la Vignettaz, je sais que le crédit d'étude prévoit une réflexion sur des parcs à vélos. Au Jura, des parcs à vélos ont été créés. Cela va dans le sens de la promotion du vélo à l'école. Il faudrait aussi faire en sorte de favoriser également ce moyen de se rendre à l'école pour les enfants peut-être à partir de la 6H, car l'apprentissage de la conduite est acquis.

- n° 69 de M. Simon Zurich (PS) relative à l'impact du salage des routes sur l'environnement et aux alternatives plus écologiques envisagées par le Conseil communal

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Lors de la séance du 20 décembre 2017, M. S. Zurich a demandé quels étaient les plans de la Ville pour réduire l'impact du salage sur l'environnement et s'il existe des alternatives valables au salage qui permettent de garantir aussi bien la sécurité des usagers que celle de l'environnement. Je vous remercie, M. S. Zurich, pour votre question. Je partage vos préoccupations.

Actuellement, la méthode utilisée est l'application de sel solide pour les axes prioritaires. Pour les sentiers pédestres, la méthode utilisée est un abrasif "Stop Gliss Bio". Pour certaines passerelles, l'utilisation de sable est adoptée.

Le fondant idéal doit:

- abaisser le point de congélation de l'eau jusqu'aux températures observées sur les routes;
- endommager le moins possible les infrastructures;
- ne pas être toxique;
- être disponible en grande quantité et à bas coût;
- facilement entreposable et manipulable;
- agir rapidement;
- ne pas avoir d'effet lubrifiant sur le revêtement.

Dans le cas d'utilisation du sel (NaCl), le sodium se fixe dans le sol et les chlorures très mobiles sont lessivés et entraînés dans les eaux de surface ou souterraines. Selon certaines études, 25% des sels sont entraînés par ruissellement et contaminent les cours d'eaux, 12% infiltrent le sol et endommagent la structure, la végétation et les eaux souterraines, 10% sont transportés par le vent, 50% du sel est entraîné par la circulation routière. Il est donc important de limiter l'utilisation du sel tout en veillant à maintenir la sécurité.

Le service d'hiver doit viser une gestion différenciée. Les recommandations retenues d'un point de vue environnemental et celles appliquées à la voirie de la Ville de Fribourg sont les suivantes.

- Initier progressivement la transition vers un épandage liquide du sel en saumure de NaCl – zu deutsch Sole – en veillant à la faisabilité de l'installation de cuves et à la modification progressive de la flotte des véhicules. Cette option est appuyée par le nouveau revêtement de route phonoabsorbant qui permet une tenue de la neige plus rapide et plus longue et amplifie l'inefficacité du sel solide. De plus, l'effet de l'épandage de saumure est immédiat et lors de conditions humides, avec risque de gel, la saumure peut être appliquée en prévention.
- L'épandage préventif lors de gel d'humidité givrante ou de pluie givrante, réalisé au bon moment, permet de sérieuses économies de quantités de sel et participe à la protection de l'environnement.
- Continuer le "Stop Gliss Bio" sur les sentiers pédestres, évaluer en détail son impact écologique, tester la faisabilité sur des places sans trafic, en veillant à l'esthétisme, aux canalisations et au nettoyage des copeaux de bois.
- Continuer l'utilisation du sable sur les passerelles.
- Tester l'efficacité de la mélasse sur certains secteurs déterminés lorsque les véhicules appropriés à la saumure seront disponibles.
- Evaluer la faisabilité de non-déneigement de certains quartiers.
- Evaluer de nouvelles possibilités de gestion différenciée, notamment en testant les nouvelles opportunités du marché, comme pépin de raisin, l'argile, etc.
- Non-déneigement des routes secondaires, en veillant à la qualité du revêtement des routes.

- Scories.
- Ökostreu (argile expansée).
- Produits de la vinification.

La Ville tend à s'orienter actuellement vers la solution saumure. En effet, cette solution présente non seulement un gain en efficacité (quantité de sel et nombre de passage des saleuses), mais également une meilleure compatibilité avec les revêtements phonoabsorbants. La mise en place de cette tendance est prévue dans le budget 2019 avec l'investissement pour un silo à saumure. Des montants seront ensuite prévus pour l'équipement des saleuses (bacs à saumure). Toutes les saleuses acquises ces dernières années sont compatibles avec l'équipement requis.

Zurich Simon (PS). Je suis très satisfait de la réponse. Je remercie Mme la Conseillère communale pour sa réponse printanière. On se réjouirait presque d'être l'hiver prochain.

- n° 73 de M. David Krienbühl (PLR) relative à l'information du Conseil général quant à la situation financière actuelle de Bluefactory Fribourg-Freiburg SA, à l'établissement d'un état des lieux des différentes entreprises présentes sur ce site et du taux de vacances des locaux à disposition, ainsi qu'au risque financier actuel pour la Ville de Fribourg

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal vous remercie, M. le Conseiller général D. Krienbühl, de votre intérêt pour la société Bluefactory et répond à vos questions, en précisant tout d'abord que les prêts accordés à la société Bluefactory Fribourg-Freiburg SA par le Conseil général et le Grand Conseil servent à assurer le fonctionnement de la société pour les années à venir. Les conditions dans lesquelles la société doit accomplir cette tâche ne sont pas aisées, compte tenu notamment d'un héritage bâti protégé et partiellement improductif. Malgré ces contraintes, la société devra réaliser, et ce dans des délais relativement brefs, les conditions-cadre qui permettront d'accueillir des sociétés et institutions créatrices de postes à haute valeur ajoutée.

J'en viens à vos questions. Il est évident que le Conseil général a le droit de demander des informations sur la situation financière d'une société dont la Ville de Fribourg détient 50% du capital-actions. Ce droit à l'information connaît cependant des limites, dans la mesure où il s'agit d'une société anonyme de droit privé, qui dispose d'une certaine liberté de manœuvre en vertu du droit applicable à ce type de sociétés. L'information sur la situation financière peut ainsi, par exemple, se faire dans le cadre des séances de la Commission financière, comme cela se fait au niveau cantonal, à la Commission des finances et de gestion (CFG), mais dont les compétences sont plus étendues que celles de la Commission financière. Les comptes 2017 de BFF SA, qui seront adoptés à la fin du mois de juin par l'assemblée générale, pourront ainsi être présentés, par exemple, à la Commission financière, sous une forme à définir. En outre, le Service des finances de la Ville de Fribourg assure un suivi régulier de la situation financière, au minimum avant chaque libération de tranche du prêt consenti par la Ville.

Cela étant, pour répondre à votre deuxième question, ce sont aujourd'hui plus de 40 entreprises et institutions qui sont présentes sur le site de blueFACTORY et qui contribuent au développement de ce projet stratégique pour notre ville et pour le canton. En ce qui concerne le taux d'occupation des locaux, celui-ci atteint pratiquement 100%. Pour davantage d'informations, je vous renvoie au site Internet de la société Bluefactory, qui contient des indications détaillées sur les entreprises pré-

sentes. En outre, je peux vous inviter à profiter des occasions qui vous sont offertes pour découvrir les activités qui se déroulent sur le site, à commencer par la journée portes ouvertes qui se déroulera le 28 avril 2018 autour du NeighborHub, ce bâtiment expérimental qui a brillamment remporté le 1er prix au Solar Decathlon, à Denver, en octobre 2017, projet soutenu par la Ville de Fribourg.

J'en viens finalement au risque financier pour la Ville. Nous avons investi jusqu'à présent 12,5 millions de francs pour l'acquisition du site et nous avons versé une première tranche de 1,85 million de francs sur le prêt de 5 millions de francs. Je tiens à préciser que le risque financier est très limité voire nul, étant donné que la valeur de la parcelle, dont nous sommes propriétaires à 50%, dépasse clairement et largement les montants investis.

Krienbühl David (PLR). Je vous remercie, M. le Syndic, pour votre réponse détaillée et me réjouis de lire les comptes et éventuellement le Plan financier de cette SA lors d'une future séance de la Commission financière. Aussi, je me réjouis d'éplucher tous ces comptes et ce futur Plan financier.

- n° 74 de Mme Gisela Kilde (DC/vl) relative à une enquête sur les besoins en matière d'accueils extrascolaires destinée aux ménages ayant un ou des enfant(s) en âge de scolarité infantine et/ou primaire

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. Frau G. Kilde hat diese Frage auf Deutsch gestellt, darum habe ich auch meine Antwort auf Deutsch vorbereitet.

Im Januar 2018 hat der Sektor der ausserfamiliären Betreuung für die 6 ausserschulischen Betreuungsstellen (ASB) der Stadt Freiburg eine Zufriedenheitsbefragung der Eltern durchgeführt. Die Fragebögen wurden mit der Rechnung vom Dezember an alle Familien verschickt.

Frau G. Kilde hat folgende Fragen gestellt:

1. Werden diese Umfrageresultate in einer Form veröffentlicht, die auch den Eltern als Zielpublikum zugänglich gemacht wird?

Ja, eine Synthese der Resultate wird den Eltern in einem nächsten Schreiben mitgeteilt.

2. Fliessen die Resultate dieser Umfrage allenfalls in ein pädagogisches Konzept?

Das pädagogische Konzept der ASB ist momentan in Überarbeitung. Die Ergebnisse der Befragung, welche das Konzept zusätzlich stärken könnten, werden natürlich ebenfalls miteinbezogen.

3. Wäre es möglich dieses Konzept zukünftig den Eltern, zusammen mit dem Reglement, abzugeben, damit man ungefähr weiss was in den Horten vorgesehen ist?

Das neue pädagogische Konzept wird den Eltern, sobald es fertig erstellt ist, selbstverständlich zugänglich gemacht.

4. In Anbetracht, dass nicht die Eltern tagtäglich dort ihre Freizeit verbringen und dort essen müssen, sondern die Kinder die eigentlichen Kunden sind, stellt sich ebenfalls die Frage, ob sich die Kinder in einer anonymen Form an dieser Umfrage ebenfalls beteiligen dürfen und diese Resultate in angemessener Weise berücksichtigt werden könnten? In Anbetracht, dass die Partizipation der Kinder auf Gemeindeebene besser berücksichtigt werden soll, wäre dies ein sehr guter Start für die Umsetzung dieser Idee.

Das Personal der ASB nimmt die Bemerkungen der Kinder immer gerne zur Kenntnis und tut alles, um die legitimen Anliegen und Wünsche bestmöglich zu berücksichtigen. Was eine mögliche, anonyme Befragung der Kinder betrifft, besteht unsere Sorge darin, dass die Fähigkeiten in den Kulturtechniken Lesen und Schreiben um Befindlichkeiten und Wünsche auszudrücken, zwischen Kindern der 1H und der 8H sehr unterschiedlich sind. Zudem sind die Erwartungen und Vorstellungen der Kinder sehr weit gefächert. Unser Sektor wird dies jedoch zur Sprache bringen und eine vereinfachte Form der Befragung bei gewissen Themen einzuführen versuchen. Zum Beispiel, eine Bewertung der Zufriedenheit mit den Mahlzeiten. Hier muss jedoch angemerkt werden, dass die Wünsche der Kinder und denen der Eltern nicht immer deckungsgleich sind.

5. Trotz toller Arbeit des Personals und voller Anerkennung der Bemühungen auf Gemeindeebene, könnte allenfalls auch Kritik erhoben werden. Werden ob dieser Kritikpunkte allenfalls auch Massnahmen in Erwägung gezogen? So könnte man sich z.B. vorstellen, dass die mangelnden Deutschkenntnisse, die immer wieder für Irritationen in der Zusammenarbeit mit Kindern oder Eltern und den Mitarbeitern des "Accueils" sorgen, so ein Kritikpunkt sein könnte. Würde in diesem Fall die Direktion allenfalls in Erwägung ziehen, mit einem Sprachkurs dafür zu sorgen, dass Minimalkenntnisse und gewisse Standardsätze, die man so braucht in den Horren, gelernt werden könnten?

Die Durchführung einer solchen Zufriedenheitsbefragung hat zum Ziel, die ASB der Stadt Freiburg laufend zu verbessern. Es versteht sich von selbst, dass nach Möglichkeit Massnahmen ergriffen werden, die einem gewissen Unbehagen, einer Unzufriedenheit der Eltern entgegenwirken sollen. Von den 99 befragten, deutschsprachigen Familien haben sich deren 17 zur Sprachenproblematik geäussert. 15 davon wünschen sich ausdrücklich mehr deutschsprachiges Personal. Dies lässt den Schluss zu, dass 85% der deutschsprachigen Familien mit der aktuellen Situation zufrieden sind. Dies bedeutet jedoch nicht, dass unser Sektor keine Massnahmen zur Verbesserung der Situation beabsichtigt. Es gilt jedoch zu bedenken, dass diese Bemühungen Zeit beanspruchen, bis sie verlässlich wirken.

Kilde Gisela (DC/vl) Vielen Dank für die deutschsprachige Antwort, die ich sehr schätze. Es freut mich ausserordentlich, dass sie sich diese Mühe gemacht haben. Ich bin auch zufrieden mit der Antwort. Sie haben alle Fragen beantwortet. Der Inhalt der Antwort war nicht immer ganz zu meiner Zufriedenheit aber das ist natürlich ihre Entscheidung. Da kann man nichts daran machen, ich wurde auf jeden Fall ernst genommen, vielen Dank.

Pause

La séance est interrompue par une pause de 20.48 heures à 21.00 heures.

18. Divers

A. Nouveaux postulats

- n° 64 de M. de M. Jean-Frédéric Python (DC/vl) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de présenter l'état des ouvrages d'art et les conclusions de leur inspection dans le Rapport de gestion annuel de la Ville

Kilde Gisela (DC/vl), au nom de M. J.-F. Python (DC/vl).

Développement du postulat

Dans le Rapport de gestion, le Conseil communal pourrait présenter un tableau sur lequel figurerait chaque ouvrage d'art (OA), ainsi que la note par rapport à son état suite à la dernière inspection. Il peut montrer quel OA sera inspecté à l'avenir. Il peut également donner une information générale par rapport aux futurs investissements à prévoir pour assurer la fonctionnalité des OA. De ce fait, ce tableau deviendrait un outil de planification.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 65 de M. Christoph Allenspach (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire une estimation des coûts et du bilan écologique avant d'autoriser l'organisation d'événements soutenus par la Ville sur une place publique

Allenspach Christoph (PS).

Développement du postulat

La manifestation Fri'Nordic Show a notamment démontré qu'un événement sur une place publique et soutenu par la Ville peut causer des coûts élevés à celle-ci et un effet négatif sur l'environnement. Les coûts internes facturés pro forma, la main d'œuvre des équipes de la Voirie pour 69'000 francs ainsi que les transports et accessoires pour 115'000 francs, ne sont pas justifiables. Plus de 3'500 km parcourus par les camions de la Voirie, dont une bonne partie en ville, et 12 tonnes de CO2 rejetées par le diesel consommé n'est pas conforme à la politique de mobilité et de développement durable déclarée par le Conseil communal. Pour éviter à l'avenir de tels bilans négatifs et coûteux, je demande au Conseil communal l'introduction d'une estimation des coûts et du bilan écologique préalablement à l'autorisation de manifestations d'une certaine envergure.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 66 de Mmes et M. Tina Odermatt, Nadège Piller, Marine Jordan et Elias Moussa (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la mise en place d'un "permis de végétaliser" en ville de Fribourg

Odermatt Tina (PS).

Développement du postulat

Ce postulat demande d'étudier la mise en place d'un permis qui permet aux habitant-e-s de végétaliser la ville, sur le domaine public.

Le permis de végétaliser donne à chacune et chacun la possibilité devenir le jardinier de son quartier.

Les espaces à végétaliser concernent avant tout la Voirie mais pourraient - dans la mesure du possible - aussi couvrir des espaces bien définis dans les parcs et jardins. Par exemple, il peut s'agir d'une jardinière au coin de la rue pour y faire pousser des tomates, d'un pied d'arbre pour y semer des fleurs, d'un mur pour y faire grimper des plantes ou encore d'un potelet à transformer en installation végétale. Si besoin, la Ville peut informer et conseiller la personne souhaitant végétaliser sa rue ou son quartier, et mettre à disposition des plantons et de la semence. Au cas où l'octroi du permis de végétaliser devait être soumis à la taxe d'empiètement sur le domaine public, nous demandons au Conseil communal d'examiner la possibilité d'exonérer les bénéficiaires du permis de végétaliser de cette taxe.

Les avantages de l'introduction d'un permis de végétaliser seraient les suivants:

- Sensibilisation à la biodiversité (possibilité de faire des programmes pour enfants et jeunes, des workshops, etc.);
- Responsabilisation de la population face à la végétalisation de la ville (et par conséquent, augmentation du respect face aux végétaux);
- Possibilité pour chacun et chacune de devenir acteur de sa ville;
- Contribution à créer du lien social;
- Opportunité de travailler la terre pour les personnes qui n'ont pas de jardin;
- Possibilité pour les écoles de la Ville de développer des projets de jardinage;
- Possibilité pour les quartiers de développer des projets intergénérationnels;
- Embellissement et égaïement de la ville.

Paris montre un bel exemple des possibilités d'un tel permis: on y encourage avec beaucoup de succès la population à se mettre au vert. En effet, le jardinier ou la jardinière parisien(ne) peut déposer une demande accompagnée d'un projet. En obtenant un permis, il/elle signe une charte de végétalisation, s'engageant notamment à choisir des plantes locales et mellifères favorisant la biodiversité, à ne pas recourir à des pesticides ou encore à veiller à l'esthétique et à l'entretien de l'espace végétalisé. Un kit de plantation comprenant de la terre végétale et des graines peut être fourni sur demande.

-> <https://www.paris.fr/permisdevegetaliser>

La Ville de Lucerne a aussi un projet qui va dans le même sens.

-> <http://umweltberatung-luzern.ch/angebot/luzern-gruent>

Quelques exemples en image:



Source: <https://www.paris.fr/permisdevegetaliser>

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 67 de Mmes Rana Bassil Eltschinger et Immaculée Mosoba (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'offrir une carte de découverte culturelle aux citoyens de la Ville atteignant l'âge de 18 ans

Mosoba Immaculée (PS).

Développement du postulat

L'étape des 18 ans est un saut important à plusieurs niveaux de la vie: entrée dans la vie adulte, professionnelle, mais également culturelle. Ainsi, afin de promouvoir l'accès à la culture et d'informer les jeunes sur les activités (théâtres, concerts, cinéma, musées, etc.) se produisant en ville de Fribourg, nous proposons que la Ville offre une carte culturelle, avec une brochure qui présenterait le grand choix d'activités culturelles en ville et qui contiendrait des bons, comme des rabais, des entrées gratuites, etc. Cette solution permettrait de faire connaître les richesses culturelles de la ville à la nouvelle génération fribourgeoise. Une telle brochure pourrait être mise en œuvre en collaboration avec les différentes entités culturelles de la ville, lesquelles pourraient faire des gestes en partenariat avec la Ville.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 68 de Mme Anne-Elisabeth Cattaneo-Python (DC/vl) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'investir dans l'institution de crédit Oikocredit

Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (DC/vl).

Développement du postulat

Présente dans le monde entier depuis 1975, Oikocredit est une coopérative qui soutient des coopératives, des petites et moyennes entreprises, ainsi que des organisations de commerce équitable par des prêts. Oikocredit est également l'un des financeurs les plus importants de la microfinance privée et solidaire mondiale.

Oikocredit, en sa qualité de société coopérative active au niveau mondial, appelle les particuliers, les Eglises et autres institutions (entre autres, plusieurs communes de Suisse romande) à partager leurs ressources grâce à des investissements socialement responsables et à donner, à travers le crédit, un pouvoir d'action aux défavorisés.

Die Genossenschaftsbeteiligung bei Oikocredit bietet Institutionen und Privatpersonen eine attraktive Geldanlage mit einer sozialen, ökologischen und finanziellen Rendite. Mit einer Geldanlage bei Oikocredit werden ausschliesslich Finanzierungen in den Bereichen: Mikrofinanz, Landwirtschaft, fairer Handel, soziale KMU und erneuerbare Energien vergeben.

Les investisseurs chez Oikocredit reçoivent un dividende stable allant de 1 à 2% chaque année. En investissant chez Oikocredit, Fribourg pourrait faire un pas de plus pour recevoir le label Fair Trade Town. Car Oikocredit fait bénéficier:

- Des groupements, coopératives ou communautés de base ayant mis en œuvre un projet collectif de développement durable, avec une méthode participative dans la réalisation, dans la gestion, dans le contrôle et l'évaluation;
- Des petits groupes de femmes, d'artisans, de paysans, de pêcheurs, de tisserands, de chauffeurs de taxi, etc;
- Des institutions de microfinance qui privilégient des projets de proximité.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 69 de Mmes Claire Roelli, Alexandra Rossi Carré et Caroline Ayer (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de réaliser des affiches présentant l'agenda des événements organisés durant l'année à la place Georges-Python

Roelli Claire (PS).

Développement du postulat

Tout au long de l'année, mais surtout pendant les mois d'été, beaucoup d'événements d'ordre très divers sont organisés à la place Georges-Python: Fête de la Musique, les Georges, journée BIO et

journée des migrants, pour n'en citer que quelques-uns. Cette place devient un point de rencontre qui attire beaucoup de personnes. Tout le monde ici en a déjà fait l'expérience. Dans le but de mettre en valeur toutes ces manifestations et de souligner l'attractivité de ces aspects vivants et rassembleurs de la ville, nous demandons au Conseil communal de réaliser des affiches avec l'agenda des événements organisés durant l'année (un peu à l'instar des affiches Cinéma Plein Air). Nous estimons qu'une communication, des événements facilement accessible ne fera que répondre à notre demande de visibilité accrue et de mise en valeur de ceux-ci.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 70 de Mmes et MM. Simon Murith, Blaise Fasel (DC/vl), Eléonora Schneuwly-Aschwanden, Océane Gex (PLR), Lise-Marie Graden et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal d'étudier l'égalité des chances entre femmes et hommes, en particulier au sein de l'administration communale

Murith Simon (DC/vl).

Développement du postulat

Notre ville fait figure de précurseur en matière d'égalité salariale. Elle bénéficie de la certification Equal-Salary depuis 2009 et a adhéré à la Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public en 2016. Dans un premier temps, il est demandé au Conseil communal de dresser les mesures prises et planifiées afin de respecter cette charte.

Malgré ces gages d'exemplarité, ainsi que les nombreux événements, articles ou débats sur cette question, des inégalités subsistent. Pour preuve, ce plafond de verre au sein de notre personnel communal: les classes à salaire plus élevé E (5 femmes pour 12 hommes) et D (21 femmes pour 31 hommes) sont en majorité masculines, alors que cette tendance s'inverse dans les classes rémunérées par un salaire inférieur (cf. Rapport de gestion, p. 41). Cette inégalité se concrétise pour les postes de chefs de service, respectivement de secteur, occupés très majoritairement par des hommes et cristallisant des clichés traditionnels (Service juridique, Police locale, Mobilité, Génie civil, Finances, Informatique, Sport, ...). De même, les directions des CO sont principalement confiées à des hommes, qu'ils soient directeurs ou adjoints. Autre exemple tiré du Rapport de gestion, la composition du comité de la Caisse de prévoyance: 1 femme pour 8 membres au total. Il en va de même du Conseil bourgeoisial, composé d'une femme (la Présidente) et de sept hommes. Ces exemples ne sont pas exhaustifs et d'autres situations tout autant inégales pourraient encore être citées.

Pas étonnant que cette inégalité se retrouve dans le secteur privé au niveau cantonal: Fribourg est le plus mauvais élève de Suisse, avec seulement 19,6% de femmes aux fonctions les plus élevées au sein des entreprises (moyenne nationale à 23,6%; cf. News RTS du 7 mars 2018). En tant que centre cantonal, notre commune doit donner un signal fort à nos entreprises locales!

Dans un second temps, le présent postulat vise à se doter d'une politique claire d'égalité des chances. Il demande au Conseil communal d'élaborer une stratégie efficace pour éliminer les disparités fondées sur le genre. Le Conseil communal est en particulier invité à étudier les mesures nécessaires et possibles pour:

- Accompagner les entreprises/organisations qui mettent en œuvre des plans d'égalité face à l'emploi;
- Tenir compte, dans l'attribution des marchés publics et/ou des subventions, des mesures prises en faveur de l'égalité hommes-femmes;
- Encourager les employeurs qui offrent des possibilités de pause de carrière et des services de soutien familial (par exemple, en promouvant des partenariats ville-entreprises privées afin de mettre en place des structures d'accueil);
- Promouvoir la flexibilité du temps de travail et les temps partiels pour les hommes et les femmes afin de favoriser la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale;
- Prendre en compte les qualifications acquises dans la prise en charge et dans l'exercice du travail familial et bénévole;
- Intensifier la collaboration avec le Bureau d'égalité hommes-femmes et de la famille du Canton de Fribourg (BEF);
- Intégrer des questions d'égalité entre hommes et femmes dès le plus jeune âge, notamment au sein des structures d'accueil extra-familial;
- Favoriser la proportion d'hommes dans les professions sociales et pédagogiques, ainsi que celle des femmes dans les professions STIM (sciences, technologies, ingénierie et mathématique);
- Faire un état des lieux de l'égalité salariale au sein de l'administration communale et adopter une stratégie de ressources humaines concrétisant l'égalité des genres;
- De façon plus générale, éliminer les stéréotypes dans le domaine d'influence de la commune.

Dans l'idéal, cette étude devrait aboutir à un plan d'action (cf. Berne et Zurich), mis à jour fréquemment et dont les effets devront être étudiés régulièrement.

Il est de notre devoir d'élue de veiller à ce que l'égalité entre les genres soit respectée et promue dans notre commune. Merci de votre soutien!

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 71 de Mmes et MM. Anne-Elisabeth Cattaneo-Python, Simon Murith, Bernhard Altermatt, Blaise Fasel, Alexandre Sacerdoti, Jean-Luc Dreyer, Raphaël Fessler, Marc Bugnon et Joël Gapany (DC/vl) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire un système de "chèque-famille" en faveur des familles domiciliées en ville de Fribourg

Murith Simon (DC/vl).

Développement du postulat

Malgré une augmentation d'impôt récente, les rentrées fiscales liées à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ont diminué. La conclusion qui s'impose: la population de notre ville se paupérise.

Les familles ne sont pas épargnées, et de loin. Les frais liés à la scolarité des enfants, ainsi qu'aux mesures de conciliation entre vie professionnelle et familiale plombent le budget des familles, souvent trop "riches" pour bénéficier d'un réel soutien financier.

Le système des "chèques-famille", qui existe dans d'autres villes romandes (cf. Sion, Martigny, Conthey) vise à soulager les familles et augmenter leur pouvoir d'achat. De quoi s'agit-il? Ce sont des coupons distribués aux familles domiciliées sur le territoire communal et comptant des enfants en âge de scolarité obligatoire. Ces coupons fonctionnent comme des chèques de valeur déterminée, soit pour l'achat du matériel scolaire (chèque "rentrée scolaire"), soit pour les frais d'inscription à des activités artistiques ou sportives (chèque "sport ou culture").

À Martigny – qui a introduit cette prestation en 2007 – l'utilisation est de 95% pour les chèques "matériel" et 65% pour les chèques "sport et culture", ce qui témoigne d'un besoin. Qu'en est-il de ce besoin à Fribourg? Le Rapport de gestion de 2016 chiffre les effectifs des écoles enfantines, primaires et CO pour l'année 2016/2017 à 3'829 enfants résidant sur le territoire communal.

Au-delà de l'aide aux familles, cette mesure est également un soutien à l'économie locale ainsi qu'à nos associations artistiques et sportives. D'une part, en octroyant un bon pour l'achat du matériel scolaire (y compris, les équipements pour les activités sportives scolaires) dans les commerces de la ville qui le souhaitent, on incite la population à faire ses achats en ville et l'on crée du passage dans des zones commerciales. D'autre part, c'est une manière de soutenir indirectement les associations et établissements qui proposent des activités sportives ou artistiques, en incitant les familles qui ne pourraient pas se le permettre à offrir de telles activités à leurs enfants. Il va sans dire que cette participation est en outre essentielle pour l'épanouissement et le développement de nos jeunes, à travers des activités vecteurs d'intégration et de sociabilisation.

Le présent postulat vise donc à étudier les opportunités d'introduction d'une telle prestation. Pour cette étude, il est en particulier demandé au Conseil communal:

- d'analyser le besoin des familles, notamment en lien avec l'offre des activités artistiques et culturelles et leur coût, respectivement leur subventionnement;
- d'évaluer la participation des commerçants et, surtout, des associations et prestataires d'activités sportives, respectivement artistiques;
- de dresser les éventuelles limites dues à la réglementation relative au droit de la concurrence concernant le choix des commerçants;
- de développer plusieurs hypothèses selon le cercle des bénéficiaires défini (par ex., seulement pour les enfants en école infantine et primaire, ou selon le salaire cumulé des parents, ou encore seulement pour les familles domiciliées depuis x années en ville et faisant preuve de stabilité) afin de rester également dans un rapport économiquement soutenable pour les finances communales;
- de déterminer le montant idéal d'un chèque selon le nombre de familles concernées, pour qu'il soit à la fois utile pour leurs bénéficiaires, mais reste également dans un rapport économiquement soutenable pour les finances communales.

Pour les familles, pour la classe moyenne, merci de votre soutien!

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

B. Nouvelles questions

- n° 77 de M. Simon Zurich (PS) relative aux démarches envisagées par le Conseil communal pour répondre à la problématique des vitrines vides à la rue de Lausanne
- n° 78 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative aux magasins et restaurants fermés à la rue de Lausanne

Zurich Simon (PS). Suite à l'article paru dans la Liberté en début de semaine concernant les vitrines vides en Ville de Fribourg, je souhaite demander au Conseil communal dans quel état se trouvent les démarches ou quelles sont les démarches plutôt qu'il entreprend, dans quelle situation il se trouve actuellement, quelles sont les pistes de solutions qu'il esquisse, et si notamment parmi ces pistes-là, il envisage une action sur les loyers dans la mesure où il disposerait d'indices suffisants qui démontreraient que les loyers surfaits sont une cause importante pour ces vitrines vides.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). A la fin de l'année 2017, 10 magasins, deux restaurants et une confiserie-tearoom à la rue de Lausanne étaient fermés. Cet état de fait est préoccupant et nous interpelle. Les raisons à cela ne résident pas que dans le changement des habitudes des gens à commander plus par Internet et d'acheter moins dans les magasins. Je renvoie à l'article d'une page paru dans la Liberté du 27 mars 2018. La rue de Lausanne est une artère piétonne importante et elle fait partie de la carte de visite de Fribourg, d'où l'intérêt public.

Je me permets de poser les questions suivantes:

- 1) Est-ce que les commerçants et restaurateurs de la rue de Lausanne font partie de la stratégie de promotion économique telle qu'elle a été esquissée par le Conseil communal dans son Rapport final au postulat n° 24 qui a été présenté lors de la dernière séance du Conseil général? Cette question n'est pas anodine puisque la rue de Lausanne était, par le passé, active à travers une, voire deux associations.
- 2) Le Conseil communal fait-il des recherches auprès des propriétaires et commerçants qui ont quitté le quartier pour connaître les raisons de la fermeture de leur magasin ou établissement?
- 3) Pense-t-il aider les propriétaires et les régies à trouver des locataires pour leurs locaux vides ou réunir les parties autour d'une table pour discuter des problèmes et pour trouver des pistes de solution?
- 4) Quelles mesures la Commune pense-t-elle prendre en collaboration avec l'Association de la rue de Lausanne pour rendre celle-ci plus attractive et conviviale? Il manque clairement de la vie dans la partie inférieure de cette rue, respectivement un lien avec la partie supérieure.

Je remercie le Conseil communal pour ses réponses.

Dietrich Laurent, Directeur de la Culture. Le Conseil communal se permet de répondre à ces questions de manière groupée en espérant que je pourrai répondre aussi à M. S. Zurich.

Le Rapport sur le postulat n° 24 spécifiait "la titulaire du poste développement économique a pour objectif, parmi d'autres, la mise en œuvre d'un plan d'action pour la revitalisation du quartier du Bourg. La chargée de projet devra créer des contacts privilégiés des structures de travail participatives avec des restaurateurs, des commerçants, des propriétaires ainsi que les membres de la société civile afin de pouvoir proposer un concept global prenant en compte le développement des activités de tous les acteurs présents sur le site". Depuis, les travaux ont commencé avec le Réseau vieille ville, conformément au mandat octroyé lors du budget 2018. Après plusieurs séances de coordination et de travail sur les objectifs, la procédure et le dimensionnement de l'offre entre le Service des finances et le Réseau, le projet démarre officiellement ce processus demain avec la première séance du groupe interne à la Ville. Sans surprise, la rue de Lausanne, véritable colonne vertébrale entre le haut et le bas de la ville et les abords de la Cathédrale, est la pièce maîtresse de l'action promotion du projet.

J'ouvre ici deux parenthèses:

- 1) il semble circuler des rumeurs quant à la communication de l'étude qui a été faite en septembre. Or, la Ville, lors de sa réunion de demain, va réunir les Services concernés, discuter de cette étude et voir ce qui s'ensuivra. C'est donc uniquement parce que nous n'avons pas encore discuté à l'interne que cette étude n'a pas été publiée. C'est aussi la séance de demain qui décidera ce que nous ferons de cette étude;
- 2) outre ce projet, le Service de la culture a, vous l'avez certainement vu, organisé une journée le 28 février dernier justement sur cette thématique: la dynamisation des lieux extérieurs et intérieurs, le recours à la culture sur le domaine public.

Comme la démarche se veut participative, les représentants des propriétaires, des commerces, des restaurateurs, des milieux culturels et des habitants, seront invités à deux ateliers afin de discuter des préoccupations, mais surtout de trouver des pistes de solution. Le but est de mettre en place une stratégie commune et coordonnée et de développer un plan d'action. Des entretiens individuels et des analyses par sondage sont aussi prévus. En attendant le plan d'action, des "quick wins", comme on dit, seront mis en place au fil du projet. Je ne cacherai pas à M. J.-P. Wolhauser que, mis à part les questions de loyers, le stationnement reste un thème central, qui pourrait être grandement débloqué avec, par exemple, l'ouverture au public du parking de la Grenette. Dans l'intervalle, la Commune ne reste pas inactive. Elle a fait par exemple une petite action de communication en décembre pour consommer local, mais est aussi en train de recenser les locaux vides afin d'avoir une vue d'ensemble objective. De plus, des contacts personnels ont été pris avec les régies et des propriétaires, certains étant très difficilement joignables. Quant à l'Association des commerçants de la rue de Lausanne, la Commune est en contact régulier. Même si la Commune, en tant que telle, ne dispose pas d'outils coercitifs et doit donc agir par un dialogue participatif avec les intéressés, soyez assurés que la Ville de Fribourg va s'engager très fortement pour la redynamisation de la rue de Lausanne et du quartier du Bourg. Afin d'avoir plus d'impact et de concentrer ses forces, la Commune a cependant la volonté de regrouper dorénavant les actions dans le projet de revitalisation du Bourg avec le Réseau vieille ville. Il ne s'agit donc pas de prendre de petites mesures individuelles, mais de mettre en place un véritable programme coordonné et organisé.

Nous nous réjouissons grandement de démarrer ce projet cette semaine. Vous devriez commencer à voir les premières actions cette année ou dès l'année prochaine.

Zurich Simon (PS). Merci, je suis satisfait de la réponse.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Je remercie le Conseil communal et prends acte de son souhait que le garage de la Grenette s'ouvre bientôt au public. Je transmettrai ceci.

- n° 79 de M. David Aebischer (PLR) relative à l'éventuelle prise en charge par la Ville des frais de transport induits par les après-midis sportifs scolaires

Aebischer David (PLR). En Ville de Fribourg, les classes de 3H à 8H bénéficient d'un après-midi sportif (APS) toutes les quatre semaines. Sur le volume total des APS, environ neuf par année, il y en a trois ou quatre qui sont consacrés à la patinoire. Pour cette activité, la Ville de Fribourg prend en charge les transports de l'école sur le site de la patinoire et pour le retour. En revanche, pour les autres activités APS, les déplacements ne sont pas financés par la Ville. Ceci a pour conséquence que l'enseignant doit se débrouiller lui-même pour acheter un billet collectif et ainsi se le faire rembourser par après par les parents.

Ma question est la suivante: pourquoi la Ville de Fribourg ne prend-elle pas financièrement en charge tous les transports APS étant donné le fait que cette activité sportive est obligatoire?

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. Je me permets de répondre tout de suite puisque M. D. Aebischer a eu la gentillesse de me transmettre cette question déjà cet après-midi.

Les trajets d'un site scolaire à un autre endroit d'enseignement sont sous la responsabilité de la Commune. Cependant, cela ne veut pas encore dire que ces trajets doivent être faits en transports publics. Le Service des écoles a développé certaines règles qui déterminent dans quelles circonstances ces trajets sont offerts. Ainsi, il tient compte de l'âge des enfants et de la longueur du trajet pour déterminer s'ils doivent être faits en transports publics ou à pied. Pour des élèves de degré supérieur, aller à pied de l'école de la Vignettaz par exemple à la Motta, cela constitue un bon préambule pour un après-midi sportif. A cause du fameux arrêt du Tribunal fédéral sur la gratuité de l'enseignement scolaire, le Service des écoles est en train de mettre sur pied un groupe de travail qui réunira les responsables d'établissements et les représentants du Service des écoles pour déterminer quelles activités et quels transports doivent être pris en charge par la Commune. Ces décisions auront des conséquences financières et nous pourrons les exposer lors des discussions sur le budget 2019.

Aebischer David (PLR). Je remercie Mme la Vice-Syndique pour sa réponse circonstanciée. Je suis satisfait et attends, par contre, avec impatience les résultats de ce groupe de travail.

- n° 80 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) relative à l'installation de filets de sécurité provisoires sur le pont de Zaehringen

Acklin Zimmermann Béatrice (PLR). Tout d'abord, je tiens à remercier le Conseil communal d'avoir décidé de prendre prochainement des mesures de sécurité sur le pont de Zaehringen.

En ce qui concerne cette installation des filets provisoires et verticaux, je me permets de poser les questions suivantes:

- 1) Est-il prévu d'installer des filets verticaux tout le long du pont et des deux côtés?
- 2) Est-il prévu d'installer le même genre de filets que ceux qui sont sur les deux ponts à Berne?
- 3) Pouvez-vous nous dire quand débutera l'installation des filets?
- 4) Pouvez-vous nous dire quelques mots sur la durée de ces travaux?

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Ich danke Ihnen Frau B. Acklin Zimmermann, dass Sie mir die Fragen vorgängig schriftlich zugestellt haben. Sie haben mir die Fragen in französischer Sprache zugestellt, ich antworte Ihnen auf Französisch.

- 1) Est-il prévu d'installer des filets verticaux tout le long du pont des deux côtés?

Oui, pour la version provisoire, des filets verticaux seront installés tout le long du pont et des deux côtés.

- 2) Est-il prévu d'installer le même genre de filets que ceux qui sont sur les deux ponts à Berne?

Oui, le projet est en cours de finalisation en ce qui concerne les filets provisoires. Nous prévoyons les mêmes filets que les filets provisoires appliqués en son temps à Berne. Berne, entre-temps, a mis des filets durables et définitifs. Quant au genre de filets définitifs, je ne peux pas vous répondre pour le moment horizontaux.

- 3) Pouvez-vous nous dire quand cette installation commence?

Voici le calendrier que nous avons établi en interne.

- Aujourd'hui a eu lieu la validation du projet par l'Ingénieur de sécurité.
- Le Service des biens culturels souhaite recevoir le projet une fois celui-ci achevé – ce qui est le cas – mais ne s'opposera pas à la mise en œuvre rapide des filets provisoires.
- La demande d'offres sera lancée la semaine prochaine et les soumissions sont attendues pour le 12 avril.
- Le Conseil communal adjudgera le mandat probablement le 17 avril, la question de la disponibilité sera un critère supplémentaire d'adjudication.
- Selon l'Inspectorat de la construction, la mise en place des filets provisoires doit faire l'objet d'une procédure de permis de construire de minime importance (permis communal). Si aucune opposition n'est enregistrée lors de la mise à l'enquête, il faut compter quatre semaines de procédure.
- Idéalement, la mise en œuvre devrait intervenir durant le mois de juin et le Conseil général sera saisi d'un Rapport relatif à une dépense pas vraiment imprévisible, mais urgente, durant sa séance du 29 et le 30 mai 2018.

- 4) Pouvez-vous nous dire quelques mots sur la durée de ces travaux?

Elle est pour l'heure inconnue étant donné que les travaux ne sont pas encore adjudés. Toutefois, cela ne devrait pas prendre plus de 2 à 3 semaines.

Acklin Zimmermann Béatrice (PLR). Je suis satisfaite des réponses. Merci infiniment.

- n° 81 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) relative à la prise de position du Conseil communal au sujet de l'initiative populaire "Oui à la suppression des redevances Billag"

Acklin Zimmermann Béatrice (PLR). Dans le bulletin d'information de la Ville de Fribourg du mois de février 2018, le Conseil communal de la Ville de Fribourg recommande de voter "non" à l'initiative populaire "oui à la suppression des redevances radio et télévision" soumise au vote le 4 mars.

Permettez-moi les questions suivantes:

- Quels étaient les critères pour cette prise de position du Conseil communal?
- Quels sont les critères pour cette pratique du Conseil communal que nous avons déjà constatée lors d'autres votations fédérales?

Steiert Thierry, Syndic. La réponse pourra être assez brève. Le Conseil communal pratique depuis de nombreuses années des critères très clairs et très simples pour ce genre de situation.

Premièrement, le Conseil communal ne prend position dans le cadre d'un débat politique que s'il y a unanimité de ses cinq membres sur un objet.

Deuxièmement, l'objet doit aussi avoir un lien avec la mission de la collectivité publique communale qu'est la Ville de Fribourg. Il faut qu'il y ait une relation. Nous n'allons pas nous exprimer sur des objets qui sont, par exemple, des objets de droit international d'adhésion à l'Union européenne ou d'autres objets. En revanche, dans le cas concret, nous avons estimé - ce qui est d'ailleurs très rare; je crois que nous l'avons fait à une seule reprise durant la législature 2011-2016 - que dans le cas de l'initiative "No Billag", nous souhaitons nous exprimer. Ceci pour la simple raison que, d'une part, il existait une unanimité des cinq membres du Conseil communal pour s'opposer à cette initiative et que, d'autre part, nous avons tous considéré que si cette initiative devait passer, elle contribuerait à un appauvrissement du paysage médiatique, qui finalement serait néfaste pour l'ensemble de notre état démocratique. Au moment de l'annonce, ce n'était pas clair du tout puisque les sondages donnaient un résultat relativement serré. Nous avons récemment eu le plaisir de visionner le film "Le Quatrième Pouvoir/Die vierte Gewalt", qui est excellent un film que nous vous conseillons. Il montre bien à quoi aujourd'hui sont exposés les médias sans qu'on les mette encore sous pression supplémentaire.

Le Président. Mme B. Acklin Zimmermann êtes-vous satisfaite de la réponse?

Acklin Zimmermann Béatrice (PLR) Nein, nicht wirklich. Sagen wir es so, man könnte jetzt mit der Rechtsprechung argumentieren, dass dafür, dass der Kanton oder die Gemeinde bei Abstimmungskämpfen ganz gezielt Stellung nehmen kann, eine besondere Betroffenheit vorhanden sein muss. Diese besondere Betroffenheit kann ich beim besten Willen nicht sehen, ich wüsste nicht wieso die Gemeinde Freiburg in besonderer Weise davon betroffen sein könnte. Das ist aber nur das eine. Man könnte noch andere Gründe nennen, mir geht es um etwas ganz anderes. Ich unterstelle dem Gemeinderat sowieso nur die besten Absichten. Es geht um etwas anderes. Letztlich ist es eine grundsätzliche Frage. Man könnte vielleicht auch sagen – wenn sie erlauben – eine Frage der staatspolitischen Klugheit ob sich der Gemeinderat wirklich zu Volksinitiativen äussern soll. Sie wissen selber, es gibt gute Gründe bei Initiativen dafür zu sein und es gibt auch gute Gründe dagegen zu sein. Die Stimmbürger/Innen – und das ist wahrscheinlich auch der Punkt, der mir besonders aufgestossen ist – die Stimmbürger/Innen der Stadt Freiburg sind mündig genug sich selber eine Meinung zu bilden.

Sie müssen dazu nicht vom Gemeinderat an der Hand genommen werden. Ich bitte sie doch den klugen Rat des – wenn ich mich nicht täusche – von Ihnen geschätzten Schriftstellers Peter von Matt zu beherzigen, der vor zwei Wochen in Zürich gesagt hat, ich habe es selber gehört: "Gewiss, direkte Demokratie ist zwar riskant, doch die Politiker selber sind auch ein Risiko und wir wählen sie trotzdem". Haben sie doch einfach etwas mehr Vertrauen in die Mündigkeit der Bürger/Innen.

- n° 82 de M. Elias Moussa (PS) relative au concept de vie nocturne en ville de Fribourg et aux démarches visant à trouver un successeur au Rock Café pour la patente F vacante

Moussa Elias (PS). Le 4 juillet 2017, le Conseil général a transmis le postulat "Etudier l'élaboration d'un concept de vie nocturne en ville de Fribourg". Il reste dès lors à peu près quatre mois au Conseil communal pour se déterminer.

En même temps, nous avons appris par la presse locale, le 17 mars 2018, que l'Etat suspendait la procédure ouverte suite à la fermeture du Rock Café visant à trouver un quatrième établissement au bénéfice de la patente F, patente qui permet, et vous le savez certainement, à un établissement de rester ouvert jusqu'à six heures du matin notamment. Par ailleurs, une motion est pendante au niveau cantonal, intitulée "Fribourg by night". Elle demande notamment l'extension des horaires d'ouverture pour les bars et discothèques moyennant la possibilité de restriction au niveau communal.

Voici donc mes trois questions:

- 1) De quelle manière la Ville est-elle associée aux démarches cantonales visant à trouver un successeur au Rock Café pour la patente F vacante?
- 2) Le Conseil communal est-il favorable à un ou plusieurs établissements bénéficiant d'une patente F sur le territoire communal et si oui, comment entend-il y parvenir?
- 3) Est-ce que le concept de vie nocturne en ville de Fribourg, à créer encore par le Conseil communal, tiendra-t-il compte de la procédure de patente F suspendue actuellement ainsi que de l'avis exprimé par les auteurs de la motion "Fribourg by night", et si oui, de quelle manière?

Dietrich Laurent, Directeur de la Culture. Je crains de ne probablement pas répondre à toutes vos questions mais le Conseil communal a examiné, durant la séance d'avant-hier, la consultation cantonale sur le sujet.

A la première question, le Conseil communal répond qu'il n'est pas associé directement à la consultation mais y participe par le biais de l'Association des communes fribourgeoises dans laquelle il est représenté par M. le Syndic.

Pour la deuxième question, le Conseil communal attendra la prise de position de l'Association des communes fribourgeoises avant d'arrêter un avis.

La troisième question aborde la prise en compte de la procédure de patente F dans le concept de vie nocturne. L'ensemble des patentes sera pris en compte dans le concept sous l'égide du Préfet, mais dans un deuxième temps. Actuellement le concept de vie nocturne est dans sa phase d'analyse en Ville de Fribourg et vise à dresser un état de la situation. Il faut bien avouer que, pour l'instant, nous

n'avons pas de données pour répondre à une analyse étendue. Il sera répondu plus précisément sur le sujet lors de la réponse au postulat n° 46 de Mme A. Jungo et de vous-même.

Conscient de ne pas apporter toutes les réponses attendues, le Conseil communal espère néanmoins avoir pu vous en donner quelques éléments.

Le Président. M. E. Moussa êtes-vous satisfait de la réponse?

Moussa Elias (PS). Il est difficile de répondre à cette question. Je suis satisfait d'avoir reçu au moins une réponse et je suis satisfait de voir que, en tout le moins par le biais de l'Association des Communes, la Ville suit un tout petit peu ce dossier. Il est vrai que nous osons espérer que la Ville reprenne le "lead" sur ce dossier. J'attends donc avec grande impatience la suite.

- n° 83 de M. Oliver Collaud (Verts) relative à une éventuelle prise de position du Conseil communal au sujet de la procédure de consultation du Conseil fédéral concernant la révision de l'ordonnance sur l'énergie nucléaire

Collaud Oliver (Verts). Le 6 mars 2018, l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire, qui est pourtant censée être une institution sérieuse, a rendu public sa décision d'autoriser la remise en service du réacteur 1 de la centrale nucléaire de Beznau.

Cette paléo-centrale, qui a bientôt 50 ans, constitue une menace sérieuse et concrète pour la population et ne pourra jamais être rééquipée de façon à respecter les normes de sécurité communément admises par la communauté internationale.

Pour faire face à cette situation et pour influencer les procédures judiciaires en cours, la Confédération a pris le parti – proprement scandaleux – de modifier le droit et non l'état de fait qui lui est contraire. Elle propose une révision partielle des ordonnances sur l'énergie nucléaire, sur la responsabilité civile en matière nucléaire, sur la mise hors service d'une centrale nucléaire et sur les hypothèses de risque. Les amendements proposés feraient reculer la protection contre les risques nucléaires de 30 ans. Une consultation publique est actuellement ouverte.

Dans ce contexte, ma question est la suivante: le Conseil communal prendra-t-il position? Si oui, dans quel sens? Si non, pourquoi pas?

Steiert Thierry, Syndic. Tout d'abord, on peut effectivement comprendre que la décision du Conseil fédéral ou de la Confédération, respectivement de l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire, puisse soulever des interrogations dans la mesure où le Conseil fédéral lui-même a décidé, après la catastrophe de Fukushima, de sortir à moyen terme de l'énergie nucléaire et dans la mesure aussi où le Conseil fédéral a adopté la politique énergétique 2050, qui ne va pas forcément dans le même sens.

Cela dit, si aujourd'hui une consultation est lancée au niveau fédéral sur cette question-là, la Ville de Fribourg n'a pas été sollicitée dans le cadre de cette dernière. Elle ne va pas non plus prendre position de manière proactive sur cette consultation dans la mesure où elle part du principe que cela n'appartient pas à sa mission première. En revanche, nous partons du principe que l'Union des villes suisses – dont les prises de position sont pour la très grande majorité, sinon presque totalité, con-

formes à l'opinion de la Ville de Fribourg – pourra prendre position. Elle prendra très probablement position sur cette consultation fédérale. Cela étant, la Ville de Fribourg, dans la politique énergétique, préfère se concentrer sur les actions et les orientations qui figurent dans son champ de compétences, à commencer par le Plan directeur des énergies que vous allez connaître ou découvrir parallèlement à la mise à l'enquête publique du Plan d'aménagement local en 2018 encore. Ce Plan directeur communal des énergies va être très volontariste et aura pour but d'accélérer la transformation de notre société vers une société avec un minimum d'émissions de CO₂ et avec une politique énergétique la plus écologique possible.

Collaud Oliver (Verts). Je suis déçu en bien. Voilà, merci.

- n° 84 de M. Martin Kuhn (PS) relative à un éventuel projet de place de jeux connexe à celle de l'école du Jura destiné aux enfants en bas âge

Kuhn Martin (PS). L'école du Jura possède, depuis l'année dernière, une nouvelle place de jeux. Pour celles et ceux qui la connaissent, qui ont eu l'occasion de la voir, elle permet aux élèves d'exercer leur agilité, l'escalade sur un enchevêtrement de troncs d'arbres, de blocs de pierres, de cordages, avec, pour les plus agiles d'entre eux, le trophée au sommet avec un toboggan. Je dois dire que, personnellement, je trouve que cette place est superbe. J'en suis très content.

Néanmoins, elle reste relativement complexe pour les plus jeunes. Pour les grands, c'est un plaisir. Pour les jeunes, c'est un casse-tête. L'ancienne place a été démolie parce qu'effectivement, elle n'était absolument pas aux normes. Y a-t-il un projet de place de jeux connexe pour les plus jeunes? Les enfants attendent effectivement depuis un petit moment cette petite place qui leur serait favorable avec, entre autres, le fameux toboggan qui était bien apprécié des plus jeunes.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Nous allons ajouter cette année encore des éléments à la prolongation de la place de jeux nouvellement créée en direction du bâtiment A du site du Jura. Les quelques éléments choisis devront former une unité avec la place de jeux existante.

Kuhn Martin (PS). Je suis satisfait de la réponse. J'attends avec plaisir, et mes enfants aussi, de voir cette fameuse place.

- n° 85 de M. David Krienbühl (PLR) relative à l'attractivité économique de la ville de Fribourg

Krienbühl David (PLR). Faisant suite à l'article de La Liberté d'hier, la question concerne évidemment l'attractivité économique de la Ville de Fribourg. Comme l'article le mentionne, de trop nombreuses vitrines de la rue de Lausanne sont laissées à l'abandon de toute activité commerciale et je pense qu'il devient urgent d'agir, et ce même si notre Syndic relève le manque de levier qui empêcherait toute action de la part de notre commune.

Pour mémoire, et avec mes collègues Kilchenmann et Aebischer, nous avons fait une proposition symbolique en faveur des décorations de Noël pour nos commerçants qui a été refusée de peu, ici même, lors de notre dernière séance du Conseil général.

Dans ce sens, est-ce qu'il ne serait pas possible d'appliquer à Fribourg le régime des sites touristiques qui est prévu au niveau de la loi cantonale sur l'exercice du commerce, et tel qu'il est pratiqué au Lac-Noir, par exemple? Est-ce que Fribourg remplit les critères quant aux sites touristiques précisés par la loi cantonale? Cela permettrait d'une part d'envoyer un message clair aux futurs touristes potentiels qui souhaiteraient visiter notre magnifique ville historique et de se doter d'un règlement communal flexible en favorisant les conditions-cadres au tourisme et à une activité commerciale durable.

Pour terminer, il y a aussi des possibilités au niveau du Plan d'agglomération de favoriser certaines zones d'activités économiques. Cela serait peut-être aussi judicieux de l'aborder avec nos partenaires dans le cadre du processus de fusion du Grand Fribourg.

Je vous remercie d'avance de vos réponses.

Dietrich Laurent, Directeur de la Culture. Le Conseil communal vous remercie avec autant de vigueur pour votre question et vous informe qu'elle vient avec un temps de retard puisque le Conseil communal a déjà entrepris des démarches sur cet objet. En effet, dans sa séance du 16 janvier, le Conseil communal a écrit un courrier priant l'Agglomération de Fribourg, compétente en matière touristique, de bien vouloir déposer une demande au Conseil d'état pour la mise en zone touristique de la ville historique de Fribourg. Le Conseil communal a reçu, lors de sa séance de mardi, une réponse positive de l'Agglomération. Le processus est donc d'ores et déjà lancé et le dossier sera suivi avec attention et grand intérêt.

Krienbühl David (PLR). Je suis très satisfait d'entendre cette réponse de la part de notre Conseiller communal M. L. Dietrich. Néanmoins, je me permets de revenir sur un point. Il s'agit ici des lois cantonales sur l'exercice du commerce et sur le tourisme. Cela ne concerne donc pas l'Agglomération, mais une loi cantonale. J'aimerais savoir si Fribourg remplit les critères quant aux sites touristiques précisés dans cette loi cantonale.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Pour remplir les critères, le Conseil d'Etat a édicté une ordonnance. Il a utilisé des critères assez objectifs. Il s'est dit qu'à Gruyères, il y a un Château. De même, il s'est dit qu'à Estavayer, il y a un lac. Il a fait le même constat pour Morat. Ainsi, j'ai quand même un bon pressentiment, parce que dans le district de la Sarine, en ville de Fribourg, il y a le plus grand site de maisons bourgeoises gothiques. Sauf erreur, M. G. Bourgarel corrigera, il y a plus de 1'000 maisons bourgeoises gothiques. En plus de cela, il y a une cathédrale d'exception. J'ai le sentiment que le Conseil d'Etat pourrait faire cette constatation, comme vous et le Conseil communal.

Krienbühl David (PLR). Je suis très satisfait d'entendre les avis favorables quant à l'éventualité que Fribourg devienne un site touristique au titre de la loi cantonale sur l'exercice du commerce.

Le Président. M. C. Rugo, vous vouliez ajouter quelque chose.

Rugo Claudio (PA). Oui. Est-ce toujours équitable d'omettre, pour la forme, de poser M. "X" êtes-vous satisfait de la réponse?

- n° 86 de M. Bernhard Altermatt (DC/vl) relative à la qualité de l'accueil des habitants par le Contrôle des habitants

Altermatt Bernhard (DC/vl). Ich erlaube mir der Stadtregierung eine Frage zur "Willkommenskultur" bei der städtischen Einwohnerkontrolle zu stellen. Ich war kürzlich mehrmals am Schalter, bzw. an den Schaltertischen, dieser wichtigen Dienststelle und wurde im Grossen und Ganzen zufriedenstellend und zuvorkommend behandelt. Trotzdem bleibt ein zwiespältiger Eindruck.

Le Contrôle des habitants constitue pour la très grande majorité des habitants de notre ville le premier, et souvent l'unique, contact direct avec l'Administration communale. Il s'agit donc, à mon avis, de particulièrement soigner l'accueil et les interactions qui y ont lieu.

Je me suis récemment rendu à ce guichet pour y déposer un acte. Cette opération effectuée avec efficacité par l'employé qui m'a accueilli a duré quelques cinq minutes. Cela m'a coûté une vingtaine de francs, ce qui est un émolument administratif tout à fait acceptable. Quant à l'accueil, je pense qu'il y a une marge de progression. En effet, l'appel pour s'approcher du guichet, qui a été adressé aux personnes patientant dans la salle d'attente, n'était accompagné d'aucun "s'il vous plaît", l'arrivée au bureau de l'employé en question d'aucun "bonjour", le dépôt des papiers de l'étudiante neuchâteloise au guichet d'à côté d'aucun "bienvenue à Fribourg", et les adieux au bout des cinq minutes d'aucune poignée de main.

Alles in allem war das nichts Schlimmes. Aber eben, alles in allem war das auch nicht gerade das, was man sich unter einer optimalen oder eigentlich normalen "Willkommenskultur" vorstellt. Darum meine Frage:

- Welche Massnahmen kann sich der Gemeinderat vorstellen zu ergreifen, um den Empfang bei der Einwohnerkontrolle herzlicher, menschlicher und freundlicher zu gestalten und um die Qualität dieses Empfangs regelmässig zu verbessern?

Une amélioration me paraît possible, sans grandes difficultés, pour que la Ville de Fribourg soit immédiatement perçue par tout un chacun comme une commune accueillante où l'on est le-la bienvenu-e, où l'on se sent apprécié et où il fait bon vivre.

Je remercie d'avance le Conseil communal pour sa réponse. J'aimerais aussi dire merci à notre Président pour cette année présidentielle durant laquelle il nous a guidés. Merci à vous tous d'être là ce soir dans ces prolongations et surtout à M. P. Marchioni, seul représentant de son groupe (sic).

Steiert Thierry, Syndic. Die Stadt Freiburg praktiziert in der Tat eine Willkommenskultur, ceci se traduit notamment par les dispositions du règlement sur le personnel que je vous donne lecture ici. L'article 44 dit ceci: "dans les devoirs généraux du personnel, le collaborateur/trice est tenu d'exercer sa fonction personnellement avec diligence, conscience et fidélité en faisant tout ce qui est conforme aux intérêts de la Commune et en s'abstenant de tout ce qui peut lui porter préjudice". Là, nous sommes en présence d'une clause générale que l'on trouve plus ou moins dans toutes les dispositions du droit du travail, que ce soit dans le domaine public ou privé. L'article 45 précise en plus "qu'en tout temps le collaborateur/trice doit avoir une attitude digne de la confiance et de la considération qu'exige sa fonction" et l'alinéa 2 de ce même article précise que "il/elle a le devoir d'être disponible et courtois-e avec le public ainsi qu'avec ses subordonnés, collègues et supérieurs".

Man kann nicht ausschliessen, dass bei einem Personalbestand von über 650 Vollzeitäquivalenten die eine oder andere Person vielleicht nicht bester Laune ist, und dass sich das auch auf ihr Verhalten im Alltag und in der Arbeit niederschlägt.

Ceci est regrettable si c'est le cas. Je crois que l'on ne peut pas forcément l'exclure. Par contre, je vous invite volontiers à vous adresser directement au supérieur ou à moi-même si ce genre de phénomène devait se produire. Je pense que c'est quelque chose qui est dans la norme. Vous dites vous-même que ce que vous avez vécu au Contrôle des habitants n'est pas forcément quelque chose de grave mais vous avez senti une culture qui n'est peut-être pas forcément celle que vous avez attendue.

Pour répondre à votre question, de manière plus générale, nous n'avons pas attendu votre expérience au Contrôle des habitants pour nous questionner, notamment sur les locaux. Il faut aussi admettre que vu l'afflux relativement important de personnes, les locaux sont éventuellement aussi à remettre en question. Nous sommes en train de mener une analyse depuis plusieurs semaines maintenant sur la localité et sur le fonctionnement du Contrôle des habitants sans pour autant qu'il y ait un élément déclencheur qui soit de type d'un élément grave. Nous avons nous-même aussi l'intention d'améliorer le fonctionnement, soit en faisant une réflexion sur les locaux et sur la configuration et l'organisation de ce service.

Altermatt Bernhard (DC/vl). J'aimerais souligner que les collaborateurs étaient effectivement diligents, disponibles, courtois et efficaces, mais je reste quand même sur ma faim relativement à ma question. Quelles mesures le Conseil communal pourrait s'imaginer entreprendre pour améliorer cette culture de l'accueil? Peut-être à développer ultérieurement? Je vois très bien que cela nécessite une réflexion plus longue, d'entente avec les supérieurs et avec tout le monde.

Steiert Thierry, Syndic. Ce sera justement l'analyse que nous sommes en train de mener qui débouchera certainement sur des mesures ou sur des idées à mettre en œuvre pour améliorer encore l'accueil au Contrôle des habitants.

Altermatt Bernhard (DC/vl). C'est tout bon, merci beaucoup.

- n° 87 de Mme Lise-Marie Graden (PS) relative à la priorité donnée aux personnes prêtes à s'engager dans le corps des sapeurs-pompiers dans les postes mis au concours par la Ville de Fribourg

Graden Lise-Marie (PS). Le 5 mars 2018, dans la Liberté, il y avait une offre d'emploi de la Ville de Fribourg pour un collaborateur scientifique à 60%-70% au Service de la culture. J'ai été interpellée. On m'a demandé si je comprenais pourquoi, en cas d'équivalence de profil, la priorité sera donnée aux personnes prêtes à s'engager dans le corps des sapeurs-pompiers de la Ville de Fribourg? J'ai répondu que je ne le savais pas. Alors j'ai voulu vous poser la question. Après je me suis dit qu'il s'agissait sûrement d'une erreur, de copié-collé quand on a remplacé le Commandant. Finalement, on m'en a reparlé et j'ai constaté que soit c'est un oubli de copié-collé vraiment récurant – parce qu'il y a d'autres mises au concours avec la même priorité – ou alors c'est vraiment une démarche ou une position délibérée. Alors, quel est le lien entre la culture et les pompiers? Je vous garantis que je ne vous parle pas en tant que membre du Comité du Nouveau Monde, parce que là je vois très bien quel est ce lien (rires dans la salle), mais c'est quand même assez ponctuel. Avec mes copostulants,

nous avons déposé un postulat qui demande ce que fait la Ville en matière d'égalité dans l'administration. Il me semble que cette préférence est quand même un petit peu en contradiction avec le label "equal-salary" qui présuppose quand même un traitement, une pratique égalitaire des engagements dans la Ville. Loin de moi l'idée d'exclure les femmes de l'uniforme de pompiers. Toutefois, je me demande si l'on ne pourrait pas garder cette préférence pour les postes en lien avec la sécurité, les pompiers et l'ordre, plutôt que les autres.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Mme la Conseillère générale, vous avez lu juste et il est tout à fait correct que lorsque le Conseil communal publie une offre d'emploi et cherche un collaborateur ou une collaboratrice, quel que soit le Service, il indique qu'à qualification égale, la priorité sera donnée aux personnes prêtes à s'engager dans le corps des sapeurs-pompiers de la Ville de Fribourg. Si notre cœur balance entre deux candidates ou deux candidats, parce que croyez-moi, chez les pompiers il y a des femmes. Elles sont bienvenues, elles ont un vestiaire. Il n'y a pas de discrimination chez les pompiers entre hommes et femmes. Certes, aujourd'hui, il n'y a pas d'officier femme chez les pompiers mais il y a déjà des sous-officiers femmes. J'espère bien que l'on ait très prochainement des officiers femmes. En effet, vous avez raison, que ce soit un poste culturel, sportif ou autre, nous demandons cela pour une raison simple. Nous avons un bataillon de milice et nous devons assurer la sécurité d'une ville de 38'000 habitants et de tous les bâtiments. Nous sommes également un centre de renfort. Ce qui fait peut-être la différence entre la Ville de Fribourg et les communes voisines, c'est qu'à Fribourg, nous arrivons à respecter les principes de FriFire. Ces principes précisent que dans les quinze minutes, il faut huit personnes, dont quatre porteurs de masque à oxygène, capables d'être sur le site. Pourquoi nous y arrivons? Tout simplement parce que nous mobilisons, si vous me permettez l'expression, le personnel communal dans le corps des sapeurs-pompiers, contrairement peut-être à d'autres communes où les gens travaillent à Lausanne ou à Berne ou je ne sais où et qu'ils ne sont donc pas disponibles la journée. Et croyez-moi, je le répète, qu'il n'y a pas de discrimination entre hommes et femmes. Les femmes et les hommes sont les bienvenus dans le corps des sapeurs-pompiers de milice de la Ville de Fribourg. Si nous ne procédions pas de cette manière, nous n'arriverions pas à respecter les principes de Fri-Fire, mais surtout, nous prendrions des risques avec la sécurité qui parfois d'une installation culturelle qui aurait besoin de pompiers, qui parfois d'une installation d'un autre type qui aurait besoin de l'aide des pompiers. Toute installation a parfois besoin de l'aide des pompiers et toute personne en bonne santé est capable d'acquiescer le métier de pompier.

Steiert Thierry, Syndic. Je voudrais ajouter quelque chose en tant que responsable des Relations humaines. Nous avons décidé, lors de la législature précédente, lorsque nous avons constaté une régression de l'effectif des sapeurs-pompiers et que nous arrivions bientôt au seuil où il n'était plus ou très difficilement possible d'assurer les normes Frifire, de mettre cette clause dans toutes les mises au concours et les offres d'emploi, sauf bien sûr pour des emplois où la configuration du travail lui-même exclut ce genre d'exercice. Cela pourrait par exemple concerner le travail qu'exerce le Président du Conseil général. Je crois que là, il y a effectivement une incompatibilité avec une fonction de pompier. Cependant, à la Commune, sans les employés communaux, nous ne pourrions plus aujourd'hui nous permettre un service du feu avec des pompiers de milice. C'est la raison pour laquelle nous avons cette clause. Il arrive fréquemment que nous n'engagions des candidats qui ne répondent pas à cette demande. Il est relativement rare que nous devions trancher entre deux candidats à qualité égale et dont l'un des deux s'engage aux pompiers. C'est quelque chose de très rare. Cependant, nous voulons aussi, par cette clause-là, sensibiliser la population et les personnes qui s'engagent à la Ville de Fribourg à cet élément qui nous est très important.

Graden Lise-Marie (PS). Comme femme qui a besoin de protection, je suis satisfaite de la réponse. Je sais que j'aurai des pompiers pour venir me sauver le cas échéant. Par contre, je trouve cela quand même un petit peu délicat. Une femme qui a une charge de famille s'inquiète d'une telle remarque. Que pense une personne handicapée de cette remarque? Que vous ayez cette pratique-là à certains postes déterminés, où on constate effectivement que les personnes sont potentiellement facilement pompiers, pourquoi pas? Toutefois, il est vrai que cela me choque un peu. Je comprends et partage le souci de sécurité et de "flotte" de pompiers. Cependant, cela me dérange en termes de ressources humaines.

- n° 88 de Mme Geneviève Liaudat (PS) relative à la refonte et au bilinguisme du site Internet de la Ville

Liaudat Geneviève (PS). Ma question concerne la refonte du site Internet de la Ville. Tout d'abord, bravo pour cette initiative car je pense que la communication et le site Internet de la Ville en ont grand besoin. Ma question est relative au test utilisateur réalisé via Facebook. J'ai participé à ce test sur le réseau social et je me suis posée une question: qu'en est-il de la partie germanophone, étant donné que ce test était uniquement en français? Y a-t-il une intention de proposer le même exercice en allemand? Si oui, bravo pour l'inclusion francophone-germanophone. Ce sont des jalons posés pour l'avenir de la Ville et si non, je suis d'avis que la proposition de cet exercice uniquement en français n'est pas des plus cohérente si nous souhaitons aller vers une ville bilingue et inclure tant les francophones que les germanophones dans la construction du futur. La deuxième partie de ma question concerne plus particulièrement le site Internet. Comment la Ville va-t-elle procéder pour le site en allemand? Est-ce que le site sera d'abord construit en français puis traduit? Par qui et comment?

Steiert Thierry, Syndic. Je vous remercie de votre intérêt pour ce test effectué sur Facebook. Il est vrai qu'actuellement la présence de la Ville de Fribourg sur Facebook n'est pas complètement bilingue. Nous avons déjà eu l'occasion de répondre à des questions à ce sujet. Pour le moment, nous avons limité la présentation majoritairement à la langue française sur Facebook, pas sur le site Internet. Il n'est pas prévu de faire ce test en langue allemande. Nous avons lancé ceci pour pouvoir avancer dans la refonte du site Internet. En revanche, le site lui-même sera naturellement dans les deux langues. Il ne sera pas publié de manière discontinue mais qu'au moment où le site complet sera disponible en français et en allemand.

Nous pourrions aussi répondre à vos interrogations quant aux "selbstverständnis" de la Ville de Fribourg en tant que ville bilingue dans le cadre du Rapport final que nous allons présenter au Conseil général probablement au cours du 2ème semestre 2018, dans le cadre du postulat n° 23 qui avait, en son temps, été déposé par Mme C. Mutter et qui fait l'objet d'un rapport exhaustif.

Liaudat Geneviève (PS). Merci pour cette réponse, M. le Syndic. Je reste encore sur ma faim car ma question était: comment le site va être construit, quelle est la procédure? Est-ce qu'il va être d'abord construit en français et ensuite traduit ou est-ce qu'il va être construit avec une pensée bilingue?

Steiert Thierry, Syndic. Je peux ajouter qu'effectivement, en général, les textes sont préparés en langue française et sont ensuite traduits. Cela ne signifie pas forcément que la qualité de la langue allemande doit être moins bonne que le texte original en français. Je m'en porte personnellement garant puisque j'ai moi-même travaillé en tant que traducteur dont la "Zielsprache" était l'allemand.

J'ai effectué ce travail durant plus de dix ans à temps partiel et, croyez-moi, ce qui sort de ma direction en langue allemande est contrôlé par mes propres soins sur la qualité de la langue écrite.

Liaudat Geneviève (PS). Merci M. le Syndic pour le partage des soucis par rapport au bilinguisme.

- n° 89 de M. Philippe Vorlet (PS) relative à la garantie de confidentialité dans les locaux du Contrôle des habitants

Vorlet Philippe (PS). Je vais transformer mon intervention en question pour qu'elle ait sa place ici. Elle prolonge la question de notre collègue M. B. Altermatt sur le Contrôle des habitants. Cela m'a fait repenser à la dernière fois que j'y suis allé. Est-ce que le Conseil communal pensera, lors du réaménagement des locaux, à assurer une certaine confidentialité? Lorsque l'on discute avec la personne, tous les gens présents dans la salle d'attente peuvent savoir, par exemple, que vous venez annoncer votre divorce. Cela n'a pas été évoqué clairement mais je pense que c'est un élément sur lequel il faudrait être attentif.

Steiert Thierry, Syndic. Je pense qu'effectivement cet élément-là fait, parmi tous les autres éléments, également l'objet d'une réflexion dans le cadre de l'analyse que nous sommes en train de mener sur le Contrôle de l'habitant. Il est clair que ça a effectivement été un souci qui est parfois exprimé et sur lequel nous devons nous pencher. Je précise toutefois aussi que nous avons régulièrement des personnes qui sont très satisfaites et qui nous remercient du bon accueil qu'ils ont rencontré au Contrôle des habitants.

Vorlet Philippe (PS). Je suis satisfait de la réponse et suis aussi parfois satisfait du Contrôle des habitants.

C. Autres interventions

Rugo Claudio (PA). Vous m'avez demandé de répondre à votre première affirmation en début de soirée. Comme le temps a passé, je vous demanderais, s'il vous plaît, de la répéter, afin que je puisse répondre correctement et vous poser à mon tour une question. Est-ce que vous pouvez me répondre? Non? Si je me souviens bien, vous avez dit qu'entre hier et aujourd'hui le Bureau s'est réuni. Selon mes informations, vous avez oublié de convoquer MM. M. Parpan et B. Dupré.

Je voulais répondre à votre affirmation par la négative parce que des mails, il s'en est effectivement perdu. Le premier mail qui s'est égaré et qui n'a pas été envoyé, concerne la sortie du Conseil général d'août à laquelle on a oublié de m'inviter. Restez-vous toujours équitables? C'est une question que je peux poser au Président ou au Conseil communal, qui pourrait peut-être la relayer: restez-vous toujours équitables? Dernièrement, nous étions invités en tant que Conseillers généraux au restaurant "Luigia". Ma femme s'est libérée parce qu'elle aime rencontrer les politiciens. Je suis arrivé le vendredi et j'étais tout seul. Etes-vous équitables de m'inviter à une sortie du Conseil général et tout seul? Je peux vous dire que me suis senti une deuxième fois mobbé, exactement comme je me suis senti mobbé lors de la sortie du Conseil général. Ce n'est pas terminé. Par rapport aussi aux agressions que je reçois du PS relativement à la proposition n° 1, je dirais que je me suis fait le porte-voix ou plutôt le porte-plume. Il faut regarder mes sources. Je dirais simplement qu'elle émane d'un patron, un restaurateur de Fribourg dont je n'ai été que le porte-plume. La proposition portait sur la

baisse de salaire. La coupe des retraites, c'est plus grave, c'est un employé de l'administration de la Ville, ou du Canton, pour élargir sa sécurité. Cette proposition n° 2 ne vient pas de moi, elle vient de l'interne. Quand vous dites que c'est moi qui suis contre le Conseil communal, je précise que ce n'est pas le cas. Restez-vous toujours équitables?

Ensuite, c'est aussi une question au Conseil communal, trouvez-vous normal que le Président n'arrête pas M. J. Hayoz lorsqu'il dit "Sch..." en français? Trouvez-vous normal de le laisser tenir de tels propos? Si, moi, j'avais dit cette parole, vous m'auriez directement coupé et sorti de la salle. Restez-vous toujours équitables?

J'en viens à la thématique des photos. C'est relativement au postulat de Mmes G. Liaudat et S. Sabino, que j'ai été faire les photos. Je les ai envoyées au Bureau du Conseil général et on m'a répondu que le format n'était pas correct. C'est par le même procédé que j'ai envoyé les photos dernièrement et on m'a dit que ce n'était pas correct. Quand on arrive le soir en question, on me ment et on me dit que le Bureau a décidé de ne plus exposer de photos. Trouvez-vous ça juste et équitable?

Pour terminer d'une façon positive, je remercie le Conseil communal d'avoir pris position concernant la dernière votation du 4 mars sur "No Billag", parce que je suis, je pense, un des seuls de cette salle qui en bénéficie. Je suis régulièrement diffusé sur Radio Swiss Jazz et touche donc des tantièmes. Je vous remercie de défendre le Parti des Artistes et moi-même.

Le Président: Merci M. C. Rugo. Personnellement, je ne sais pas quoi vous répondre. Je n'ai pas vraiment compris votre question.

Est-ce que le Conseil communal aimerait répondre quelque chose à M. C. Rugo?

Steiert Thierry, Syndic. Non.

Le Président. Il n'est pas exclu que suite à vos dernières affirmations, M. C. Rugo, une séance de Bureau se tienne et en discute peut-être plus longuement.

Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR). J'aimerais d'abord remercier notre Président sortant pour l'excellent travail qu'il a fourni pendant toute l'année et également féliciter et remercier le Président élu pour l'apéritif qu'il nous a offert hier soir. Ensuite, j'aimerais revenir à la problématique mentionnée par notre collègue M. B. Altermatt. Je suis mandaté pour donner un cours de savoir-vivre, pour faire sentir au client qu'il est le bienvenu et qu'il n'est pas une personne qui nous dérange. Je peux recommander à la Commune, si elle le souhaite, d'offrir un tel cours aux personnes continuellement au contact des visiteurs. J'ai moi-même pu bénéficier de tels cours lorsque j'étais hôtesse de l'air. Ils nous étaient donnés chaque année car ce n'est pas facile d'être huit heures en contact avec des gens qui vous posent continuellement des questions. La culture d'accueil n'est pas donnée à tout le monde, il faut pouvoir la développer. Peut-être qu'un cours leur ferait le plus grand bien.

Le Président. Y-a-t-il une autre question ou une autre intervention selon l'article 69 de notre règlement d'un Conseil général? Tel n'est pas le cas, je me permets de prendre congé de la présidence du Conseil général par ces quelques mots.

D. Allocution de fin d'année présidentielle

Le Président. Monsieur le Syndic, Mmes et MM. les Conseillers communaux, chers/ères collègues, laissez-moi tout d'abord féliciter notre nouveau Président élu, M. Julien Vuilleumier, ainsi que notre nouveau Vice-Président élu, M. Blaise Fasel. Bravo pour vos brillantes élections. Je vous souhaite d'avoir autant de plaisir durant votre mandat que j'en ai eu. Toutefois, permettez-moi d'espérer que d'ici la fin de la législature, nous puissions une fois dire: Madame la Présidente!

Il est temps pour moi de faire un petit bilan de cette dernière année, nous avons accepté 11 Messages du Conseil communal, renvoyé un; accepté deux propositions, refusé trois; transmis 23 postulats, refusé deux; accepté une résolution. Nous avons pris acte de 36 Rapports finaux et nous aurons peut-être la possibilité de voir des chevaux de trait en ville de Fribourg. Nous avons accepté les comptes 2016, accepté le budget de fonctionnement 2018 et le budget d'investissement contenant 60 objets. Le Conseil communal a répondu à 37 questions du Conseil général de façon pas toujours très brève. La réponse à l'impact écologique de la manifestation pour la promotion du ski de fond à la place Georges-Python me laissera un souvenir impérissable. (Rires dans la salle).

J'ai été invité à un nombre incalculable de représentations. Notre ville regorge d'un grand nombre d'associations culturelles, sportives, politiques et autres dont, pour certaines, j'ignorais leur existence. Je félicite toutes les personnes qui font vivre ces associations, la plupart du temps, de façon bénévole. Le Conseil général est aussi là pour les soutenir.

Je tiens à remercier le Conseil communal pour sa disponibilité, sa compétence et son soutien qui m'ont beaucoup aidé durant mon mandat!

Je remercie aussi les scrutateurs ainsi que leurs suppléants, les chefs de groupe et leurs remplaçants. Nous avons eu des débats parfois intenses mais toujours constructifs. Je tiens à vous remercier, Mmes et MM. les Conseillers généraux de la Ville de Fribourg. Vous m'avez permis de vivre une année extraordinaire qui restera gravée à jamais dans ma mémoire. Je ne peux que vous encourager, si vous en avez l'opportunité, d'être une fois Président du Conseil général.

Merci aussi au personnel communal qui œuvre pour la bonne marche de nos séances, les sergents de ville, Mmes Agustoni et Banateanu, Mmes I. Buntschu et N. Marvardi, nos secrétaires du Conseil général et surtout à M. M. Maridor, sans qui notre Conseil ne fonctionnerait pas aussi bien! Je vous propose de les applaudir. (Applaudissements).

Mon mandat touchant à sa fin, il est temps pour moi de transmettre très symboliquement la clé de la ville à notre nouveau Président élu, M. J. Vuilleumier. Enfin, quand je dis la clé de la ville, c'est un bien grand mot. Nous savons toutes et tous que la clé est détenue par le Conseil communal et son Syndic en particulier. J'ai donc dû trouver autre chose. C'est pourquoi, cher Julien, je te transmets, non pas symboliquement, mais cette fois-ci très concrètement, le porte-clés de la ville. Rires puis applaudissements dans la salle). Puisses-tu un jour, pourquoi pas, y accrocher la clé!

J'avais terminé mon allocution de nouveau Président il y a presque un an, en nous disant: en route. Permettez-moi, en tant que conducteur de bus et de trolleybus, de souhaiter à notre nouveau Président élu: bonne route. Merci beaucoup et bonne rentrée! (Applaudissements).

La séance est levée, il est 22.10 heures.

Fribourg, le 30 avril 2018/MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Pierre-Alain PERRITAZ

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI

PROVISOIRE